
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef

Patric Page
nada 110
112



PIE X

Chef de l'Église catholique, pape glorieusement régnant.

Une explication

La livraison de septembre est parvenue aux écoles un peu plus tard que d'habitude. En voici la cause : la réimpression complète des listes d'adresses, liste très considérable, a obligé l'imprimeur à distribuer *L'Enseignement Primaire* huit jours après la date ordinaire.

De la patience dans l'œuvre de l'éducation

La formation d'une âme n'est pas l'œuvre d'un jour : il faut pour la mener à bonne fin, du courage, du savoir-faire, et surtout *de la patience*, une patience assez longue pour durer des semaines, des mois, des années. Dans l'ordre physique, vous ne voyez pas un enfant grandir, et pourtant son corps se développe d'une manière continue. Il en est de même dans l'ordre moral. Vous ne pouvez constater au bout d'un jour, d'une semaine, les progrès de son cœur et de son esprit ; et pourtant votre labeur quotidien n'est pas stérile. L'eau qui tombe goutte à goutte sur la pierre finit par la creuser, ainsi vos efforts, s'ils sont suivis et constants, produiront infailliblement leur effet.

(Extrait du beau livre intitulé : AUX MÈRES, *Causerie sur l'Education*, par le P. Charruau, de la Compagnie de Jésus. Librairie Retaux, Paris.)

PIE X

L'accueil sympathique avec lequel toutes les nations chrétiennes ont salué l'élection du nouveau pape, permet d'augurer beaucoup de bien de son règne. Non moins que ses illustres prédécesseurs, Pie X occupera le premier rang parmi les majestés de la terre. Cette prévision ressort non pas uniquement de la dignité surhumaine dont il a été revêtu, et de l'empire qu'il va exercer sur deux cent millions d'âmes ; mais aussi de l'ascendant que lui ont jusqu'ici conquis sa science, ses vertus et ses œuvres.

L'éminentissime et révérendissime cardinal Joseph Sarto, né le 2 juin 1835, préconisé évêque le 10 novembre 1884, promu du siège épiscopal de Mantoue à la dignité cardinalice en 1893, et nommé patriarche de Venise la même année, était connu pour l'un des membres les plus éminents du Sacré-Collège.

Dans les deux diocèses qu'il a gouvernés, sa bonté envers tous et son inépuisable charité étaient devenues proverbiales. Le zèle de l'évêque et du patriarche pour le maintien de la discipline, et son ardeur pour le développement des études ecclésiastiques furent admirés à Rome même. Sa réputation d'orateur sacré a franchi les mers. Au sein des congrès catholiques, il s'est distingué par une grande sûreté doctrinale alliée à un sens profond des besoins de son temps. Homme de conciliation dans ses procédés, autant que de fermeté dans les principes, il a su, en plusieurs circonstances, dénouer doucement des difficultés qui paraissaient inextricables. La distinction native de ses belles et grandes manières, jointe à la plus modeste affabilité, lui gagnait tous les cœurs.

Maintenant que l'illustre cardinal sera secondé par une assistance toute spéciale de l'Esprit-Saint, le plein essor de tous ces dons précieux n'en sera que plus facile. Il conservera, resplendissante, sur toute la surface du globe, la royauté morale que lui lègue son vénéré prédécesseur Léon XIII. Par le nom qu'il s'est choisi, il se rattache d'ailleurs lui-même à cette admirable lignée de bons et saints pontifes qui débute par Pie I^{er}, et qui nous a donné entre autres Pie V, Pie VII et Pie IX, de glorieuse et si aimable mémoire.

Nos âmes reconnaissantes seront naturellement inclinées à écouter la parole de Pie X. Elles se plairont à lui obéir, à le suivre comme Jésus-Christ lui-même, toujours vivant en son Vicaire.

MGR P. BRUCHÉSI.

(Lettre pastorale, août 1903).

DE LA VISITE DES ÉCOLES

PAR LES COMMISSAIRES

L'un des plus importants devoirs que les commissaires d'écoles aient à remplir, est sans contredit celui de la visite des classes, devoir prescrit par l'article **215** du *Code scolaire*. Voici cet article :

“ De nommer deux ou un plus grand nombre d'entre eux pour visiter chacune des écoles sous leur contrôle, au moins une fois tous les dix mois, lesquels doivent faire rapport à la commission scolaire dont ils font partie sur l'état des maisons d'écoles, la manière dont les règlements scolaires sont observés, les progrès des élèves, le caractère et la capacité des instituteurs et autres choses relatives à la régie des écoles.” a **215**—§ 8.

Toutes les commissions scolaires remplissent-elles cette tâche avec soin et régularité ?

Nous l'espérons.

Quoi qu'il en soit, une chose certaine, c'est que les écoles des municipalités où la visite des classes ne se fait pas d'une manière convenable sont, dans la plupart des cas, tenues d'une façon bien médiocre.

La visite des commissaires stimule le zèle des instituteurs et des institutrices, encourage les enfants et fait mieux apprécier l'importance de l'instruction aux parents.

Nous comprenons que la commission scolaire, à part les visites prescrites par la loi, ne peut examiner très souvent toutes les écoles placées sous son contrôle. Mais rien n'empêche que chaque commissaire se rende au moins une fois le mois à l'école de son arrondissement.

Dans cette visite, le représentant officiel des parents, s'il est suffisamment instruit, interroge les élèves, examine les cahiers, jette un coup d'œil rapide sur le journal de classe. Dans tous les cas, même sans posséder une science bien considérable, le commissaire-visiteur peut distribuer de petites récompenses aux élèves que lui désigne le titulaire de l'école.

Nous savons par expérience que cette visite mensuelle de l'un des commissaires à l'école de chaque arrondissement produit des résultats très appréciables. Puis, en remplissant un aussi noble devoir, les commissions scolaires prouvent au public qu'elles sont à la hauteur de leur tâche.

C.-J. MAGNAN,

Directeur.

“ Le découragement ”

Ce que l'instituteur doit le plus redouter dans l'exercice de sa profession, c'est l'abattement moral, l'affaissement physique, le dégoût de son état, disons le mot : *le découragement*.

Il ne faut pas faiblir ; il faut savoir réagir contre la tentation qui assiège le titulaire d'une école, après quelques semaines d'un rude labeur, au début de l'année scolaire.

Après un mois ou deux de professorat, quelquefois plus tôt, l'éducateur, s'il ne sait pas se ménager raisonnablement, s'il éprouve des difficultés à maintenir l'ordre dans sa classe, s'il ne constate pas, chez ses élèves, des progrès aussi marqués qu'il le désirerait, ressent un découragement profond, il est presque prêt à s'avouer tout à fait incompetent à remplir sa tâche.

Il faut se mettre en garde contre cette terrible épreuve, à laquelle échappent bien peu de débutants.

Lorsqu'un instituteur est porté au découragement, qu'il se surveille sérieusement, qu'il jette un coup d'œil sur la route parcourue depuis l'ouverture de sa classe.

Peut-être qu'avec un peu plus de surveillance, il aurait évité de donner prise à l'indiscipline de la part de ses élèves.

Il faut parler peu en classe ; ne jamais causer sur un ton de voix trop élevé ; ne pas multiplier les ordres et les défenses ; *tenir* ce que l'on *promet* ; rester calme, même en présence d'un cas d'insubordination ; ne pas punir publiquement un enfant qui a commis une faute connue par deux ou trois élèves.

seulement ; ne pas faire sa classe au hasard, mais préparer soigneusement les leçons même les plus élémentaires ; ne pas voir dans les enfants, quels qu'ils soient, des *ennemis*, des trouble-repos, mais reconnaître en eux un dépôt précieux qui nous est confié par les parents et dont nous rendrons compte à Dieu même.

Le maître qui veut exercer une autorité salubre sur les enfants, doit avoir de l'autorité sur lui-même. Il faut savoir commander à ses nerfs, réprimer les mouvements d'impatience qui diminuent le respect dont les élèves doivent entourer l'instituteur.

Un élément indispensable du succès dans l'enseignement, c'est un bon tableau de l'emploi du temps. Lorsque les élèves sont constamment occupés, que les exercices sont variés avec intelligence, la discipline est chose relativement facile.

Il ne faut pas oublier que l'hygiène rend de grands services à l'école. Les élèves qui habitent une salle de classe peu ou mal aérée, éprouvent un malaise qui les porte fatalement à l'insubordination. De l'air, de la lumière, de la propreté, des murs bien décorés, toutes ces choses font aimer la classe et contribuent à rendre la tâche du maître plus facile. Ce dernier doit prendre de l'exercice en plein air, avant et après la classe ; il doit aussi se pourvoir d'une nourriture substantielle.

Mais, par-dessus tout, un véritable instituteur catholique doit aimer son état et chercher dans la prière et la fréquentation des Sacrements la force et la lumière nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs.

Le Directeur de L'E. P.

PÉDAGOGIE PRATIQUE

Dans la direction d'une classe, doit-on agir sur les élèves par la rigueur ou par la bienveillance, ou doit-on associer ces deux moyens ? Effets sur les *caractères*, soit de la rigueur, soit de la bienveillance. — Conseils.

DÉVELOPPEMENT

“Doux et fort”. Ces deux mots réunis ne sont-ils pas le plus bel éloge qui se puisse faire d'un homme ? Les peintres du moyen âge représentent souvent la Miséricorde et la Justice échangeant le baiser fraternel, et ce tableau offre un charme mystérieux et profond ; n'est-elle pas belle d'une semblable beauté l'union dans un cœur de ces deux vertus, opposées en apparence, la force et la douceur ?

Force qui élève et affermit, douceur qui sourit à l'âme et rend tout plus suave, qui, plus que l'enfant, a besoin d'en être entouré ? Dieu y a pourvu

en plaçant auprès des berceaux le père qui protège, la mère qui caresse ; essaye-t-il ses premiers pas, elle lui tend les bras et murmure : " Viens à moi " ; le père le regarde, rêvant déjà au jour où l'enfant sera homme, et ajoute : " Ne crains pas, je suis là ".

Lorsque la raison de l'enfant s'éveille, que lui-même prend part davantage à l'œuvre de son éducation, la douceur, et la force doivent concourir à mener à bien ce travail si important et si ardu. Qu'on les appelle, si l'on veut, fermeté et indulgence, l'idée est la même. Ce qu'il faut, c'est qu'elles agissent ensemble : quelques-uns donnent un trop grand rôle à l'une ou à l'autre ; considérons les inconvénients de cette manière d'agir et nous verrons mieux la marche à suivre.

La fermeté sans indulgence devient dureté, l'indulgence sans fermeté, mollesse : l'emploi exclusif de l'une ou de l'autre amène, bien que cela puisse paraître singulier, le même résultat : il empêche l'éducation en détruisant chez l'enfant la confiance en ses éducateurs.

Un enfant traité avec une sévérité, juste en elle-même, si l'on veut, mais injuste étant donné l'âge de l'enfant, perd confiance par crainte ; ses moindres fautes sont reprises sans excuses, ses étourderies condamnées comme des fautes volontaires, et, s'il n'a pas un caractère d'une trempe peu commune, il sera fortement tenté de s'aigrir, de se révolter, soit intérieurement seulement, soit en se mettant en opposition ouverte avec ses éducateurs, ce qui est plus rare. En un mot, il perd confiance, et l'œuvre de l'éducation est gravement compromise.

Au contraire, l'enfant traité avec une indulgence excessive perd confiance par mépris ; c'est là, par parenthèse, un des plus terribles châtiments des parents qui *gâtent* leurs enfants. Un enfant " à qui l'on passe tout, ne peut, s'il a le sens droit—et c'est le cas général—estimer ceux qui ont autorité sur lui et se laissent mener à sa volonté au lieu de le conduire, il profite de leur faiblesse, s'applaudit de ce qu'on ne le contrarie pas, mais j'affirme qu'il voit clairement, un jour ou l'autre, le mal que cette conduite lui a fait. A qui s'en prend-il alors ? A ceux qui ne l'ont pas élevé. Souvent même, au moment où il s'autorise d'une faiblesse déplorable pour suivre ses goûts, il sent fort bien qu'il aurait dû en être empêché, et, dans son for intérieur, méprise ceux qui le laissent agir à sa guise.

Il faut donc un mélange de fermeté et d'indulgence ; là se trouvent la grande difficulté... et le grand art.

Sans vouloir tout réduire en formules, — ce qui conduit facilement à l'erreur — on peut dire qu'il faut surtout de la fermeté quant aux principes et de l'indulgence quant aux faits. Je m'explique. Un enfant a désobéi ; il faut lui montrer et lui faire comprendre qu'il a eu tort et ne pas chercher à lui déguiser sa faute ; mais, en même temps, s'il témoigne d'un vrai repentir, il ne faut pas lui tenir rigueur ; non que le pardon accordé entraîne toujours l'absence de punition : ce serait un mauvais système, mais on peut parfaitement traiter un enfant avec indulgence tout en lui faisant comprendre qu'il a mérité une punition ; bien plus, on arrive ainsi à la lui faire accepter et non seulement subir, ce qui rend bien plus grande l'efficacité de la peine.

Il faut donc donner à l'enfant des principes, c'est-à-dire des convictions qui doivent lui servir de règle générale de conduite, et qui soient si ancrées

dans son âme qu'elles y demeurent toujours ; il faut qu'il les regarde comme sacrées pendant tout le cours de sa vie. Comment le fera-t-il si, dans son enfance, on l'a laissé prendre l'habitude de n'en pas tenir compte et de se dire : "Voilà mon *devoir* ; je le connais ; il me gêne : je ne le fais pas ?" C'est pour cela que jamais une faute volontaire de l'enfant ne doit passer inaperçue — non qu'il faille toujours la relever à mesure qu'elle se produit — mais l'enfant doit être accoutumé à ne point regarder comme chose indifférente la transgression d'un devoir connu. Si l'éducateur a persuadé son élève de cette vérité, qu'il se rassure : l'œuvre de l'éducation se fera, et lui-même pourra sans y nuire user d'indulgence dans l'ordre des faits.

L'enfant, en effet, ne peut tout faire parfaitement ; en dehors même des fautes que son inexpérience lui fait commettre, il trouve de nombreuses causes d'imperfection dans sa légèreté, ses passions naissantes ; un homme ne maîtrise pas toujours les siennes : quoi d'étonnant à ce qu'un enfant soit moins sage encore ? Mais répétons-le : ce n'est pas user d'indulgence envers l'enfant que cacher ses fautes, les lui voiler à lui-même : c'est une dangereuse faiblesse, plus fréquente qu'on ne le croit. La fermeté en face d'une faute dit : "Tel acte est mauvais et le châtement doit le suivre", mais l'indulgence ajoute souvent : "Le repentir est là, le pardon peut venir."

L'indulgence n'est donc pas faiblesse ni la fermeté tyrannie. L'une et l'autre sont nécessaires pour former une âme, car leur union dans l'éducateur fait naître chez l'enfant la confiance et l'amour.

G. L.

(*L'Ecole Française*).

EDUCATION ET INSTRUCTION (1)

La tâche du professeur est noble et méritoire, mais bien ardue ; il doit l'accomplir la sueur au front, puis, surtout s'il est jeune et inexpérimenté, il a besoin des conseils d'un ami sûr, éclairé, qui lui dise franchement ce qu'il doit éviter et ce qu'il doit faire pour être à la hauteur d'une si belle mission. C'est précisément ce que demande M. Frédéric B....., jeune breton régulièrement muni des diplômes voulus et qui vient d'accepter la place de professeur dans un collège dont le personnel religieux, composé de Jésuites, vient d'être dispersé. Il s'adresse donc au vieux maître dont il tient la place et celui-ci, au cours d'une correspondance émaillée de traits d'esprit et d'allusions piquantes aux événements du jour, lui fait un véritable petit cours de pédagogie pratique. (2)

Nous en extrayons, à l'intention de nos jeunes prêtres éducateurs, dont le zèle et le dévouement sont universellement connus, une série de conseils qui nous paraissent les plus aptes à les aider et à les soutenir dans l'accomplissement désintéressé d'une tâche bien souvent aussi ingrate qu'elle est sublime.

(1) Publié dans la *Revue Ecclésiastique*, de Valleyfield, le 1er août 1903.

(2) *Nos Enfants*, lettres d'un Jésuite, proscrit par la loi de 1901, à un jeune professeur (Librairie P. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris).

* * *

Tout professeur est aussi éducateur, il doit donc envisager ses fonctions à ce double point de vue.

Un éducateur chrétien, professeur ou surveillant, doit avoir en vue sur toute chose le bien moral et spirituel de ses élèves.

Si le confesseur pénètre dans la conscience pour la diriger pratiquement, l'éducateur a le devoir strict de préserver la foi et la vertu de l'enfant, de former virilement son caractère, d'élever son âme et son cœur, en lui inspirant l'estime de ce qui est grand, noble et généreux, la haine et le mépris de tout ce qui abaisse et avilit. Le contact entre le maître et l'élève est de tous les jours, il tend à faire du premier un apôtre qui, consciemment ou non, agit d'une façon permanente sur le second et lui fait, qu'il le veuille ou non, accepter ses sentiments, ses manières de voir.....

Le maître, le professeur, se propose nécessairement la conquête de l'esprit de l'élève, et voilà pourquoi le professeur neutre, l'école neutre n'existent pas, sont des mots vides de sens. Ceci explique pourquoi l'Église comme une mère irréductible qui veut sauver son enfant de la gueule du loup, tient absolument à garder et à exercer le droit imprescriptible qui lui appartient de donner par elle-même ou au moins de surveiller l'éducation complète de ses enfants.

* * *

Comment agir avec les enfants ; faut-il se montrer sévère ou se montrer *brave homme* ? La réponse est très simple : il faut être soi-même, ne pas chercher à se faire ce qu'on n'est point, à prendre une attitude de personnage d'emprunt. Toutefois, il faut savoir garder sa dignité et ne se départir jamais d'une certaine réserve toujours nécessaire. Il faut être le père et le maître de ses élèves et non leur camarade ; être bon sans être *bonasse*, établir son autorité par le *naturel* des allures et le surnaturel des intentions, toujours paraître décidé à faire son devoir et à l'exiger de chacun comme de soi-même, éviter absolument les passe-droits même à l'égard des bons élèves, et fuir comme la peste la passion de la popularité.

Être toujours charitable envers ses collègues et éviter avec le plus grand soin devant les élèves toute critique s'adressant au supérieur ou au gouvernement de la maison, enfin être *juste* en tout et toujours.

L'enfant se soumet volontiers à la sévérité d'un châtement même excessif s'il n'est pas le fruit d'une injustice voulue, mais ce qui souvent l'exaspère, c'est de se sentir mal noté, soupçonné, poursuivi, pendant des jours, des semaines, quelquefois des mois, pour des fautes passées qui ont déjà eu leur punition.

Tout enfant a besoin d'être encouragé dans les efforts qu'il fait pour s'amender, et cet encouragement viendra pour lui surtout du fait que son maître l'observera, et que ses notes hebdomadaires ou mensuelles correspondront à sa bonne volonté..... Pas d'habitude acquise pour la collation des notes, mais au contraire, dans l'appréciation officielle qui se fait du travail et de la conduite de chacun, que tout maître s'applique *consciencieusement* à porter un jugement raisonné.

* * *

Il ne faut pas se presser d'établir la cote de sa classe au commencement de l'année, au moyen des renseignements fournis par les professeurs précédents, ou en jugeant d'après la physionomie des élèves. Les dispositions peuvent varier d'une année à

L'autre, et le visage est souvent trompeur ; le maître prudent prendra donc le temps voulu pour bien connaître ses élèves, s'aidant des renseignements reçus, s'il le veut, mais avec discernement et prudence.

*
* *

C'est pour le maître chrétien un devoir de charité et de justice, une obligation de conscience de surveiller ses élèves sans exagération ni minutie, mais avec vigilance et fermeté. Si l'enfant doit apprendre peu à peu à se diriger lui-même en écoutant la voix de la conscience et de l'honneur, il est très important qu'il soit assisté, secouru extérieurement contre les ennemis auxquels il lui serait bien difficile de résister par ses seules forces. Ce qui fait la force d'un bon surveillant, c'est la droiture du caractère, l'esprit de dévouement et de sacrifice, la constance dans l'observation de la règle.

En classe, tout en enseignant avec soin, ne pas perdre de vue la tenue des élèves, ne mettre jamais un élève à la porte de la classe, genre de punition qui entraîne des conséquences fort graves. Si un élève, dit l'auteur, se rend insupportable ou qu'il ait commis une faute grave contre la discipline, informez-vous si le directeur peut le recevoir et prendre l'affaire en mains ; alors vous pouvez lui expédier le délinquant, mais *jamais, au grand jamais*, ne mettre les enfants à la porte.

En récréation, la surveillance constitue un devoir aussi important et aussi difficile que celui de bien diriger une classe. Elle doit être incessante, générale, procurer l'occupation de tous à des jeux communs, faire éviter les bandes à part, les rapports suspects, les liaisons trop sensibles, les conversations légères, etc., etc.

Cette surveillance doit s'étendre jusqu'au mobilier et aux divers objets à l'usage des élèves, particulièrement à leurs livres ; en un mot, il faut veiller sur l'innocence des enfants et les tenir à l'écart de tout ce qui pourrait être pour eux une occasion même éloignée de péril.

*
* *

Les lectures des élèves doivent être l'objet d'une attention particulière de la part du professeur, aujourd'hui surtout que le journal de tout format, la brochure ou le livre de tout genre leur tombent si facilement sous la main. Il faut leur interdire non seulement les publications immorales ou directement dangereuses, mais même ces ouvrages à peu près nuls pour le fond, et qui dans un style élégant et fleuri, si l'on veut, ne donnent que des descriptions ou analyses énervantes dont le sentimentalisme effréné ne vaut rien pour la formation de l'esprit ou du cœur de l'enfant.

Qu'on leur fournisse des lectures viriles qui élargissent l'intelligence, élèvent le cœur, développent l'amour de Dieu, l'amour de la famille, l'amour de la patrie, qui fassent naître et développent en eux la soif du dévouement et du sacrifice et suscitent même l'enthousiasme pour les plus grandes et les plus nobles causes.

Oh ! si les parents voulaient donc enfin nous comprendre quand on leur dit d'être toujours sur leurs gardes en tout ce qui concerne les lectures et les fréquentations de leurs enfants.

Il faut former l'élève à la pratique de l'obéissance. Nous disons l'obéissance chrétienne, l'obéissance raisonnable qui voit dans le supérieur le représentant de Dieu, et sacrifie la volonté de l'homme à la volonté divine. C'est l'unique moyen de former l'homme du devoir.

Bien loin de tuer la spontanéité, l'élan, l'initiative généreuse, elle dispose merveilleusement les âmes à l'activité, à l'énergie et aux saintes audaces où se plaisent et se meuvent à l'aise les cœurs ardents et généreux. L'obéissance est la vertu des forts, et par cela même, un des plus excellents facteurs de l'éducation ; mais il faut arriver à faire comprendre aux enfants pourquoi il faut obéir, et quel est le fondement de la vertu d'obéissance.

C'est-à-dire les amener à obéir à leurs parents et à leurs maîtres parce qu'ils sont les représentants de Dieu, qui est la source première de toute autorité et qui seul en possède la plénitude.

*
* *
*

Il faut donner peu de punitions : que ces punitions soient surtout raisonnables, que l'enfant puisse les exécuter sans détriment pour sa santé et ses études et même autant que possible qu'elles aient un caractère d'utilité, surtout quand il s'agit de donner certains devoirs à faire ou certaines leçons à apprendre. Les punitions doivent surtout s'appliquer à la paresse incorrigible et à l'orgueil, le plus redoutable des vices surtout chez les jeunes gens.

La santé des élèves doit être de la part du maître l'objet d'une attention constante. S'il doit naturellement se défier des indispositions simulées, il doit plus encore, par l'observation des règles de l'hygiène et en évitant un surcroît de travail de tête à des enfants ou à des jeunes gens encore dans la période de croissance, les protéger eux-mêmes contre une ambition trop ardente, et un travail démesuré. Une sage variété dans la direction de la classe est souvent le meilleur moyen de conserver la santé des élèves.

L'auteur veut aussi que l'on soit sur ses gardes à l'égard des petits prodiges, des enfants trop aimables et faciles à gâter et même des élèves trop parfaits. Que l'on évite les compliments, les éloges trop directs qui ne peuvent que développer la vanité et fortifier des défauts auxquels même on prête facilement un certain charme. Que l'on donne des encouragements discrets qui laissent voir qu'il y a encore du progrès à faire.

Il faut inspirer aux enfants l'amour du travail suivi, du travail constant, qui sera plus tard la condition essentielle du succès, quelle que soit la carrière qu'ils auront embrassée. Il faut cultiver en eux le sentiment de la reconnaissance, même à l'égard de leurs professeurs. Voltaire lui-même n'a-t-il pas dit qu'il faut être dénué de tout sentiment humain pour être ingrat envers ceux qui ont pris soin d'élever notre enfance ? Il faut aussi leur inspirer l'amour de l'Église notre mère, du Souverain Pontife notre père commun, et aussi l'amour de la patrie.

Il faut tâcher encore de donner aux enfants des goûts très simples, les détourner des objets de prix, des recherches ridicules et enfantines de la toilette et des friandises, les habituer à la générosité et au remerciement, et se rappeler toujours et par-dessus tout le but auquel doit tendre tout éducateur qui veut conduire ses enfants au ciel.

Le professeur doit, autant que possible, seconder l'action du directeur spirituel, montrer de l'estime pour la Congrégation de la sainte Vierge, et s'entendre avec le directeur pour que la conduite de l'élève et son application en classe soient des conditions de son admission dans cette Congrégation.

Il faut traiter tous les enfants avec *justice*, ce qui ne veut pas dire avec *égalité*, c'est-à-dire que dans la distribution des récompenses et des châtiments, des éloges et

des reproches, il faut savoir tenir compte avec discrétion, non seulement des faits et des circonstances, mais encore du caractère des élèves et des efforts plus ou moins considérables qu'ils ont pu faire pour s'amender. Il est évident qu'il ne s'agit ici que de l'obéissance aux règles purement disciplinaires de la maison, car pour les élèves dont la présence peut devenir pour leurs camarades une occasion de péché, ils doivent être renvoyés de la maison.

*
* * *

L'ENSEIGNEMENT

Après les conseils relatifs à l'éducation, l'auteur en vient à parler de l'enseignement proprement dit, qui ne tend *directement* qu'à la communication de la science et à l'enrichissement de l'esprit. La religion d'abord. Avons-nous besoin d'insister ? nos éducateurs savent très bien la souveraine importance de l'enseignement religieux dans les collèges et combien il est nécessaire de former la foi dans l'esprit des jeunes gens appelés par leur éducation même à occuper plus tard une place prépondérante dans la société.

Un enseignement suivi et raisonné de la religion qui fournisse aux élèves les motifs de créance aux dogmes catholiques et les prémunisse contre les dangers de l'avenir ! voilà ce qu'il faut mettre en tête du programme d'études de tous nos collèges.

Le collège doit avant tout faire des chrétiens, et pour cela il faut que l'enseignement de la religion y tienne en tout la première place, et que cet enseignement comprenne celui du catéchisme, celui de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Eglise, et qu'il s'étende par un développement méthodique à toutes les classes du cours.

*
* * *

L'auteur traite dans une lettre spéciale, mais d'une façon très sommaire, la question jadis si épineuse des classiques païens, qu'il résout d'une façon très simple. Il a parlé d'Homère, de Démosthène, de Virgile, de Cicéron, puis il ajoute : pour conclure, si je suis prêt à défendre *unguibus et rostro* les auteurs païens dont j'ai parlé, je réclame avec une conviction non moins ferme qu'on fasse une grande part dans le choix des classiques aux pères de l'Eglise grecque et à ceux de l'Eglise latine.

*
* * *

Il faut non pas amuser sa classe, mais l'intéresser, ce qui est très différent. Un bon professeur trouve le moyen de ne pas trop fatiguer ses élèves, même de les distraire au bon moment, sans s'exposer au désordre. La permission générale de parler est très dangereuse. Au contraire, des récits faits par le professeur et complétant un texte que l'on vient d'expliquer, l'émulation créée et soutenue par d'ingénieux moyens que le zèle sait inspirer, et surtout une classe bien préparée et l'enseignement donné avec vigueur et entrain, voilà ce qui soutient une classe et fait progresser les élèves, mais pour cela combien il faut de dévouement !

Il importe encore de distribuer à propos le blâme et la louange, d'attacher beaucoup d'importance aux places, aux décorations, aux notes et aux divers avantages ou privilèges promis aux élèves sérieux. Les postes de confiance dans un collège sont de puissants stimulants, alors même qu'ils obligent à remplir certains offices plus ou moins agréables. Et puis, comme le bon professeur sait parler à ses élèves, se faire obéir et surtout leur communiquer ses pensées, ses ardeurs !

Toute classe a une queue, cela va sans dire ; le professeur, avant de porter son jugement sur ces derniers qui paraissent inintelligents, ou sont paresseux, fera bien de prendre son temps. Le paresseux pourra se corriger, et l'autre, à force d'encouragement, laissera peut-être voir bientôt qu'il possède, avec un jugement droit, assez d'intelligence pour suivre sa classe avec avantage. Et puis l'expérience n'est-elle pas là pour nous apprendre que, d'une année à l'autre, tel qui était le dernier devient le premier et *vice versa* ? La patience du maître et un peu de psychologie lui seront toujours d'un grand secours à l'égard des derniers de sa classe. Quoiqu'il en soit, il doit agir dans la distribution des leçons et des devoirs et dans les explications qu'il en donne en se basant sur la bonne moyenne.

La lecture à haute voix, particulièrement des devoirs personnels, la culture de la mémoire, la formation du goût littéraire, commencée dès les premières années, etc., fournissent matière à plusieurs pages remplies d'excellents conseils.

J. M.

PSYCHOLOGIE

Moyens généraux de favoriser les penchants qui ont le bien pour objet et de combattre ceux qui portent au mal (1)

“ Former la conscience de l'enfant en lui faisant discerner le juste de l'injuste, le bien du mal, et par conséquent l'éclairer sur ses devoirs ; d'autre part, former le cœur en imprimant une bonne direction à ses penchants, en corrigeant ses défauts, et surtout en développant ses bons sentiments et ses inclinations vertueuses, en un mot, faire connaître à l'enfant la vérité et lui apprendre en même temps à y conformer sa conduite et sa vie, c'est faire son *éducation morale*.”

Les moyens généraux d'éducation morale sont les suivants : L'instruction, l'exercice, la discipline, l'exemple et la religion.

L'INSTRUCTION.— L'institutrice saura tirer adroitement et efficacement parti, outre des leçons journalières, des diverses circonstances de la vie de l'école, des événements qui pourront s'y produire, des actions louables ou répréhensibles qui s'accomplissent sous les yeux des enfants. Sans doute, l'instruction est un puissant moyen d'éducation morale.

L'EXERCICE.— Exercer la conscience, mettre en œuvre les bons sentiments, maintenir inactives les inclinations vicieuses, telle est une règle de réelle nécessité, car l'exercice est l'une des conditions les plus directes du développement moral comme du développement physique et du développement intellectuel. L'exercice doit réunir toutefois des caractères spéciaux : il faut qu'il soit fréquent, opportun et mesuré aux forces de l'enfant.

(1) Reproduit de *Les Premiers Pas*.

Il a pour corollaire l'*habitude*. L'habitude résulte de la direction imprimée à l'exercice : si celui-ci a donné sagement une bonne direction aux penchants, les actions louables s'érigent en vertu ; si, au contraire, il n'a pas livré une guerre opiniâtre aux inclinations qui portent au mal, les fautes dégénèrent en vices. On voit aussi combien il importe de veiller à ce que les enfants, dès l'âge le plus tendre, contractent de bonnes habitudes, et combien serait coupable l'éducateur qui les exposerait à devenir esclaves de mauvaises.

LA DISCIPLINE.— Et pour cela, il faut veiller sans cesse et de bonne heure. La première phase de la discipline sera donc la *vigilance*. La vigilance s'exercera avec bienveillance et charité, mais également avec un soin de tous les instants ; elle s'appliquera particulièrement à écarter de l'enfant les exemples du mal et surtout les mauvaises compagnies.

Mais l'inappréciable trésor qu'est pour l'enfance l'innocence du cœur, est aussi bien fragile, et mille dangers entourent l'enfant et sont autant de causes qui peuvent faire éclore le mal. Dès lors, si le mal apparaît, si des fautes se commettent, il faut les réprimer : la deuxième phase de la discipline est la *correction*. Reprendre, corriger sans faiblesse, tel est un devoir des parents et des maîtres. Néanmoins, la correction devra s'inspirer des directions de l'art. 25 du Règlement (c'est-à-dire être basée sur une indulgente fermeté) et viser surtout à encourager l'enfant dans les efforts qu'il fait pour s'amender.

L'EXEMPLE.— N'ayant pour ainsi dire d'autre guide que l'exemple, l'enfant imite surtout les actes de ceux avec lesquels il vit. Rien de plus efficace pour inspirer des inclinations vertueuses aux élèves, que de pratiquer devant eux, par une conduite irréprochable, les vertus dont on veut leur rendre la pratique facile et agréable ! Que les bons exemples se multiplient sous leurs yeux, et au besoin, qu'ils leur soient communiqués par des histoires et des récits !

La Religion est la vie de l'éducation morale ; seule, elle peut donner la force nécessaire pour toujours pratiquer le bien et ne jamais céder au mal. Et, ajoute le savant auteur à qui nous empruntons la plus grande partie de cet article, en devenant religieuse, l'éducation présente à l'instituteur un ensemble de moyens très puissants, puisqu'ils ont pour principe l'autorité de Dieu même et sont en même temps les plus variés et les plus propres à agir sur les cœurs.

(D'après J. N. J. P.)

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

Ce qu'il faut faire pour réussir dans une petite classe.—*L'Education chrétienne*, de Paris, publie des extraits de bulletins d'inspection dont nous détachons ce qui suit :

Pour réussir dans une petite classe, il faut, avant toute chose, avoir une bonne discipline, qui n'a rien de commun avec celle à établir dans une grande classe. Cette discipline s'obtient : 1° par un emploi du temps bien compris, qui règle tous les exercices, sans laisser aucun groupe d'élèves inoccupé ; 2° par un enseignement simple et intéressant, mettant en jeu toutes les facultés des élèves ; 3° par un ensemble de qualités qu'un bon maître doit s'efforcer d'acquérir, s'il ne les possède pas naturellement.

Les mauvaises écritures.—M. Emile Faguet, dans la *Liberté*, de Paris, a écrit, il y a quelques semaines, les remarques intéressantes qui suivent à propos des mauvaises écritures :

“ Avec une mauvaise écriture, on n'arrive à rien dans la vie, et il faut ajourner ses espérances jusqu'outre-tombe. Combien de lettres que je reçois et auxquelles je ne réponds pas ! Il y en a quelques-unes auxquelles je ne réponds pas parce qu'elles ne méritent aucune réponse ni aucune attention ; mais il y en a aussi auxquelles je ne réponds pas parce que je n'ai pas pu les lire, parce que, pour les déchiffrer, il me faudrait, à grand renfort de bésicles, comme dit Paul-Louis Courier, passer de une heure à une heure et demie, et que la vie est trop courte.

“ De même, dans les examens, beaucoup de copies sont lues, à la vérité, parce que c'est le devoir qui commande, mais sont *mal lues*, sont lues *au jugé*, à raison d'un mot sur deux : un mot sur deux étant supposé, conjecturé, admis par hypothèse. Jugez un peu l'idée qu'on peut avoir du *style* d'un travail ainsi lu ! Ces travaux-là sont toujours, quelle que soit la conscience de celui qui les examine, cotés, forcément, de deux à trois points au-dessous de leur valeur vraie.

“ Vous savez peut-être l'histoire de cette copie pour le concours général qui fut mise au panier, de guerre lasse, parce qu'on ne pouvait pas la déchiffrer. Heureusement pour elle, il n'y avait que des devoirs très médiocres ce jour-là, de sorte que la commission se sépara en disant : “ Eh bien ! nous ferons demain une descente dans le panier.” On fit cette descente le lendemain, en disant, en bons humanistes : “ *Arduus est descensus Averni* ”, et on retira de l'“ Enfer ”, entre autres, la copie illisible. Et on ne put la lire tout entière ; mais ce qu'on en put lire était si bien qu'on la mit en tête.

“ C'est l'histoire de Mme de Maintenon. Revenant d'Amérique, à douze ans, elle fut si malade qu'on la crut morte et qu'on se préparait à la jeter aux poissons. Le canon qui devait saluer la disparition du corps dans la mer était chargé. Elle se réveilla. Il était temps. Quarante ans après, un courtisan lui dit très joliment : “ Ce n'est jamais pour rien, madame, que l'on revient de si loin.” De même la copie du concours général. Elle était au panier ; elle en fut tirée ; ce n'est pas pour rien que l'on remonte de si bas. Mais elle avait été bien près de la mort.

“ Même dans les relations privées, une mauvaise écriture fait le plus grand tort. D'abord elle peut être cause, comme j'ai dit, qu'on ne lise pas vos lettres et cela peut

avoir quelques petits inconvénients. Mais quand on les lit, on les lit avec une impatience qui ne se traduit pas pour l'envoyeur en sentiments d'extrême bienveillance et de dévouement à toute épreuve.

“ Quelques-uns, même, considèrent une mauvaise écriture comme un effet de la hâte et, par conséquent, comme une impolitesse. C'est injuste : de ce qu'il écrit mal ce n'est pas une raison pour qu'il soit mal élevé. Ce n'est pas sa faute : “ Mais si ! mais si ! ” répondent les grincheux, non sans quelque grain de raison.

“ C'est le mot de Méry, criant partout qu'il abhorrait les imbéciles : “ Ce n'est pas leur faute ”, lui disait-on. “ Si, répliquait-il. Je vous assure qu'au moins ils y sont pour quelque chose. ” Que les mauvais *graphes* soient pour quelque chose dans leur défaut ou qu'ils n'y soient pour rien, il faudrait au moins qu'ils missent un peu du leur pour atténuer au moins leur infirmité. Ce n'est pas impossible et c'est éminemment dans leur intérêt.

“ Je ne vois guère à quoi sert une mauvaise écriture, et je ne vois guère à quoi nuit une bonne. ”

Conseils d'un directeur d'école à un adjoint qui débute. (Cours élémentaire).—
L'Education Chrétienne reproduit les excellents conseils qui suivent :

1°— Chaque soir, après 4 heures, il faut préparer la classe du lendemain : le cahier spécial doit porter les indications de cette préparation. Le bon instituteur prépare consciencieusement toutes ses leçons avant d'entrer en classe, où il ne doit s'occuper que de ses élèves.— Attention au choix des devoirs.

2°— Le bon maître n'abandonne pas ses élèves pendant les récréations ; il surveille leur langage (au point de vue moral surtout) et leurs jeux, d'une manière attentive,— il cherche à connaître leur caractère.

3°— Pour les leçons, chercher (si possible) à montrer les objets dont on parle, ou des gravures, des dessins.— Si vous faites une leçon sur le pain, ayez sur votre bureau du blé, de la farine et un morceau de pain ;— une leçon sur le charbon, ayez de la houille, du coke, du charbon de bois, etc.— (pas de leçon de choses, sans les choses, *autant que possible*) ; consultez au besoin le musée scolaire ; soyez ingénieux,— et vous aurez une classe vivante.

4°— Il faut faire chanter ces petits élèves, trois ou quatre fois par jour, en entrant en classe, en sortant, à 11 heures et à 4 heures.

Cherchez à mettre de la gaieté dans votre petite classe, afin de faire aimer l'école à ces petits enfants, encore bien caressés par les mamans !— (Bien entendu, ne les frappez jamais).— Si vous savez vous y prendre (être très actif, et voir partout à la fois), vous aurez *peu d'occasions de punir* et vous *serez très aimé de vos élèves*.

5°— Tous les samedis (au soir), tous les mercredis (au soir), il faut relever les cahiers d'écriture et les cahiers de devoirs des élèves, afin d'y jeter un coup d'œil ; puis on les met en ordre sur le bureau (ou sur l'étagère). De temps en temps, quand c'est possible, y mettre aussi une courte annotation : bien, assez bien, mal, etc., etc.— Corrigez les devoirs au tableau noir.

6°— Prenez soin de votre salle de classe, qui doit toujours être propre ; cherchez à l'orner.

7°— Les enfants doivent toujours être occupés ; soignez *surtout* la lecture, l'écriture, l'orthographe et le calcul.— (Rappelez-vous *que la répétition est l'âme de l'école*). Faites une revision le samedi.

8°— Apprenez à vos élèves quelques morceaux de récitation simples, courts et bien appropriés à leur âge.

9°— Tous les exercices doivent être gradués : passez toujours du *connu à l'inconnu*, servez-vous de leurs connaissances acquises actuellement pour leur en faire acquérir de nouvelles.

10°— Vous ferez le possible pour faire connaissance avec les parents de vos élèves (sinon avec tous, du moins avec ceux que vous pourrez voir).— Inquiétez-vous des enfants absents, malades, etc.

11°— Suivez le mieux possible votre emploi du temps et le tableau de répartition des matières.

12°— Ne pas négliger la gymnastique et l'hygiène.

13°— Tous les mois (le 1er ou le 2) vous enverrez des carnets de correspondance chez les parents.

14°— Veillez à *l'éducation des élèves* : *ordre, propreté, politesse*, etc., apprenez-leur à dire la vérité et à haïr le mensonge.

V. BOISDIÉ,

Directeur d'école primaire supérieure et d'école primaire élémentaire.

(*Bull. Vendée*).

A propos de discipline.— Une revue pédagogique dont nous sommes loin de partager toutes les idées, *L'Ecole nouvelle*, de Paris, parle ainsi de la discipline scolaire :

“ Après la discipline autoritaire à l'école est apparue la discipline libérale. Aujourd'hui quelques esprits réclameraient volontiers l'absence de toute discipline sous prétexte de liberté et d'égalité. C'est là une exagération outrée, selon nous et, si comme l'a dit le philosophe, “ la vertu est un juste milieu ”, entre la discipline autoritaire et l'absence de la discipline, il y a place pour un moyen terme, je veux dire la discipline libérale, une discipline telle que la désire notre confrère Gildon de *L'Ecole nouvelle*.

“ Ce que je voudrais, c'est, en entrant dans une classe, éprouver cette sensation de repos, de sérénité, de fraîcheur, dirai-je, que donne toujours le spectacle de l'activité tranquille, du travail ordonné. On dirait alors qu'au-dessus des petites têtes pensives et appliquées plane de la douceur, de l'harmonie. Et cela est un véritable enchantement ! Ai-je besoin d'ajouter qu'il me répugne de voir peser sur elles un silence de terreur ? La paix que je réclame n'est pas celle du tombeau. Le mutisme, l'immobilité absolue des enfants m'effraient. Mais au moins, que la voix du maître soit toujours et facilement entendue, et que celle des enfants ne s'élève que pour répondre aux interrogations, ou, quand il est nécessaire, pour questionner, en toute convenance et en tout respect.”

Le Journal des Instituteurs traitant le même sujet dit : “ La discipline ne s'imposera ni par la crainte du châtiment ni par l'espérance d'une récompense possible, mais par la conviction qu'elle est bonne et salutaire à ceux qui savent l'accepter. Et qu'on ne dise pas que cela est au-dessus de l'intelligence de l'enfant, car il est aisé de lui faire comprendre la nécessité de l'ordre et du travail.”

DOCUMENTS OFFICIELS

AMENDEMENTS A LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 1er juin 1903.

Monsieur C.-J. MAGNAN,
 Directeur de *L'Enseignement Primaire*,
 Québec.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de *L'Enseignement Primaire*, les amendements qui ont été faits à la loi de l'Instruction publique à la dernière session de la Législature : (1)

Amendements à la loi de l'Instruction publique

(SANCTIONNÉS LE 25 AVRIL 1903.)

1. L'article 482 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé :

(a) En ajoutant, après le mot " district ", dans la deuxième ligne, les mots : " ou à la cour de magistrat " ;

(b) En insérant, après le mot " emplacement ", dans le paragraphe (a), les mots : " ou décidé la reconstruction " .

2. L'article 496 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé :

(a) En remplaçant le mot : " deux ", dans la dixième ligne du deuxième alinéa, par le mot : " cinq " ;

(b) En ajoutant, après le mot : " enseignement ", dans la dernière ligne du même alinéa, les mots : " Cette remise pourra être faite en cinq paiements égaux et annuels " .

LOI AMENDANT LES LOIS CONCERNANT L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT AUX PERSONNES PROFESSANT LA RELIGION JUDAÏQUE.

Attendu que les personnes professant la religion judaïque réclament le droit de faire recevoir et instruire leurs enfants dans les écoles sous le contrôle des corporations scolaires établies par la loi ;

Attendu que ces personnes ont jusqu'à présent envoyé presque exclusivement leurs enfants aux écoles protestantes ;

Attendu que le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal, qui est la municipalité principalement intéressée, refuse de reconnaître aucune obligation de recevoir dans les écoles sous son contrôle les enfants de croyance judaïque, dont les parents ne sont pas des propriétaires d'immeubles sujets à taxation pour le bénéfice des dites écoles ; et attendu que le bien fondé de cette prétention a été judiciairement contesté ;

(1) Lorsque cette lettre nous est parvenue, la livraison de juin était imprimée.

Attendu que le Bureau des commissaires d'école protestants de la cité de Montréal a, par résolution, exprimé son consentement à ce que la difficulté ci-dessus soit réglée en la manière stipulée dans les dispositions ci-après ;

Attendu qu'il importe d'empêcher que de semblables différends puissent se produire dans d'autres localités de la Province ;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Nonobstant toute disposition contraire, dans toutes les municipalités de la Province, qu'elles soient régies, relativement aux écoles, par la loi de l'Instruction publique, ou par des lois spéciales, les personnes professant la religion judaïque seront traitées, pour les fins scolaires, de la même manière que les protestants, et, pour les dites fins, seront assujetties aux mêmes obligations et jouiront des mêmes droits et privilèges que ces derniers.

2. Dans toute municipalité de la Province, les personnes professant la religion judaïque devront payer les taxes scolaires à la, ou pour le bénéfice de la corporation scolaire dans cette municipalité qui est sous le contrôle du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, et s'il n'y a pas de telle corporation, alors à la seule corporation scolaire qui y existe.

3. Dans toute municipalité dans laquelle, pour les fins de l'imposition et de la perception de la taxe scolaire, les propriétés foncières appartenant à des personnes professant la religion judaïque sont inscrites dans un état comprenant les propriétés foncières des personnes qui ne sont ni de la croyance catholique romaine, ni de la croyance protestante, les propriétés foncières appartenant aux personnes professant la religion judaïque devront être omises de cet état et être inscrites dans l'état comprenant les propriétés foncières des personnes qui sont de la croyance protestante.

Toute disposition, dans une loi générale ou spéciale, conférant aux personnes de croyance judaïque le droit de faire inscrire leurs propriétés foncières sur un autre état que celui où sont inscrites les propriétés foncières des personnes de croyance protestante, est abrogée.

4. Lorsque, en vertu de la loi applicable dans une municipalité, les montants provenant de la taxe scolaire sont partagés entre la corporation scolaire catholique romaine et la corporation scolaire protestante, dans la proportion relative de la population catholique romaine et de la population protestante, les personnes professant la religion judaïque sont comptées au nombre des protestants.

5. Dans toute municipalité dans laquelle l'allocation votée annuellement par la Législature pour les écoles publiques devra être répartie par le surintendant de l'Instruction publique entre la corporation scolaire catholique romaine et la corporation scolaire protestante, dans la proportion relative de la population catholique romaine et de la population protestante de la municipalité d'après le recensement précédent, cet officier devra compter au nombre des protestants les personnes qui, d'après le recensement alors dernier, professaient la religion judaïque.

6. Après l'entrée en vigueur de la présente loi, les enfants des parents professant la religion judaïque, auront les mêmes droits d'être instruits dans les écoles publiques de la Province que les enfants protestants, et seront traités de la même manière que les protestants pour toutes les fins scolaires.

Néanmoins, aucun élève de croyance judaïque ne pourra être contraint de lire ou d'étudier dans aucun livre religieux ou de dévotion, ou de prendre part à aucun exercice religieux ou de dévotion auquel s'objectera le père, ou, à son défaut, la mère, ou le tuteur ou la personne qui a la garde ou le soin de cet élève.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PAUL DE CAZES,

Pour le Surintendant.

**BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

SESSION DE JUIN 1903

Liste des candidats diplômés

Diplome modèle et académique

MONTRÉAL

Modèle français. — Satisfaisant. — Lavallée, M.-Alb.-Donia ; Pesant, M.-Anne-Philomène ; Beaudouin, M.-Elis.-Nidia ; Lajeunesse, M.-Marg.-Honora ; Lafortune, M.-P.-Irma ; Plessis dit Bélair, Hél.-Berthe ; Charlebois, M.-Cécile-Ad. ; Gagnon, M.-Albina ; Durand, Maria-Alma-O.-S. ; Drouin, M.-Anne-Alexandrine ; Pigeon, Marie-Louise ; Roy, M.-Antoinette-E. ; Milette, M.-Car.-Amanda ; Ouimet, M.-Lse-Eva ; Laurin, M.-Mathilde-F. ; Toupin, M.-Laura ; Gervais, M.-Herm.-Ida ; Marchildon, M.-Victorine ; Desjardins, Marie-Louise ; Sawyer, Marie-Louise ; Viger, Marie-Louise ; Plaisance, A.-M.-Nathalie ; Lachance, M.-Rose-Paméla ; Derome, Flore-Constance ; de Longchamp, Victorine-Alice ; Leroux, M.-Antoinette-Bernad. ; Renaud, Léontine-Virg.-Aimée ; Lévesque, M.-Georgie-Anna ; Dupuis, Arthur-Mé-déric.

Modèle anglais. — Satisfaisant. — Leehy, Clot. alias Ella ; Goulet, M.-Ant.-Emma.

Modèle français. — Distinction. — Lavallée, M.-Rose-Ubalda ; Piette, Maria-Germaine-E. ; Pelland, M.-Flore ; Thouin, M.-Fabiana ; Lauzon, M.-Victoire ; Desrochers, M.-Bertha ; Charbonneau, M.-Anne ; Séguin, M.-Claire-Ida ; Gravel, M.-Adélina-Emma ; Séguin, M.-Léonida-Blanche ; Désormeault, M.-Alice ; Beaulieu, M.-Laura-Clara ; Chassé, M.-Anna-Arthémise ; Bleau, M.-Virginie ; Commartin, Maria-Eva ; Clément, M.-Roséa-Amandine ; Godin, Marie-Anne-Em. ; Henrichon, M.-Louise ; Chagnon, M.-Anne-Virginie ; Damphousse, M.-Anna-Laura ; Lamarre, M.-Anne-Priscilla ; Daigneault, M.-Parmélie ; Brûlé, M.-Lse-Adèle ; Provost, M.-Zéph.-Florina ; Desrochers, M.-Rose-Alma ; Langlois, J.-M.-Clémentine ; Cadieux, M.-Héloïse-El. ; Vanier, M.-Blanche-Eugénie ; Girardeau, M.-Eliz.-Laura ; Riopel, Marie-Ange ; Laplume, M.-Anna-Édesse ; Bourbonnais, M.-B.-A.-Graziella ; Bertrand, M.-F.-Anastasie ; Laporte, M.-E.-Blandine ; Nadeau, M.-Georgine ; Nantais, M.-Paméla-Clarinda ; Laporte, M.-Flore ; Fréchette, Marie-Anne ; Lalanne, Aurore-Rose-Amanda ; Beaudry, M.-Alb.-Yvonne ; Aubin, M.-Rose-Alma ; Comtois, M.-Parmélie ; Leguerrier, M.-Blanche ; Valois, M.-Laure-Alice ; Longpré, M.-Eveline-Eva ; Grignon, M.-Rose-Irène-Eva ; Tétreault, M.-Blanche-Isoline ; Ferron, Marie-A.-Marguerite ; Frérault, M.-E.-Gertrude ; Boyer, Maria-M. ; Lamarre, M.-R.-Gilberthe ; Barrette, M.-A.-Lauréa ; Marchand, M.-Blanche-Eugénie ; Latreille dit Lalande, M.-Blanche ; Laurence, M.-L.-Alice ; Turcotte, M.-C.-Anna ; Dubault, M.-Victoria ; Cléroux, M.-Emma ; Jauron, Marie-Louise ; Jasmin, M.-Corinne ; Navert, M.-Lse-Anna ; Clermont, M.-Florella-Az. ; Dilotte, Sarah-Bibiane ; Lefebvre, M.-Julie ; Dupuis, M.-Eva-Georgianna ; Laferrière, M.-Eloïse-Rébecca ; Dufault, M.-Julie.

Modèle anglais. — Distinction. — Cuddihy, Thos.-F. ; Shine, Michael ; Brennan, Thos.-K.

Modèle français et élémentaire anglais. — Satisfaisant. — Séguin, M.-Adéla-Alice ; Durocher, M.-Alida.

Modèle français et anglais. — Distinction. — Caron, M.-J.-Lucia ; Bousquet, M.-E. Berthe ; Leduc, M.-Joséph.-Clém.-Antonine ; Derome, M.-Rose-Evéline.

Académie française. — Satisfaisant. — Denis, M.-Bl.-Caroline.

Académie française. — Distinction. — Forest, Maria-Alma-Dorina ; Tanguay, M.-Domithilde-Luména ; Robillard, M.-Marguerite-Alice ; Girouard, M.-Eveline ; Dacier, Anne-Marie-Yvonne ; Goyette, Lumina-Antoinette.

Académie française et modèle anglais. — Satisfaisant. — Frédette, Frédelin-Joseph.

Académie française et anglais. — Distinction. — Gougeon, M.-Phil.-Victoire ; Gagné, Aurise-Roseline-Dorilda.

QUÉBEC

Modèle français. — Satisfaisant. — Dussault, M.-Suzanne-Eva ; Gravel, M.-Evelina ; Marchand, M.-R.-Alfrida ; Fréchette, M.-Blanche-Hon. ; Bissonnette, M.-C.-Odélie ; Matte, M.-Ernestine ; Hallé, M.-Alice-Eva ; Gagnon, M.-Louisia-Lætitia ; Poisson, M.-A.-Z.-Ismérie ; Gamache, M.-Laura-G. ; Durand, M.-Angélique ; Jobin, M.-Alice-Antonia ; Barbeau, M.-J.-E.-Yvonna ; Leclerc, M.-Alice-Joséphine ; Chénard, M.-Eugénie-J. ; Ruel, M.-Alma-Victorine ; Parent, Yvonne-A.-M. ; Saucier, Marie-Anne ; Morel, M.-Rose-Anna ; Guilbault, M.-Lse ; St-Pierre, M.-Amanda-Yvonne ; Poulin, M.-Alice ; Barnard, M.-Elisa-Agnès ; Rochette, M.-Victoria ; Pichette, M.-Hélène-Léda ; Labbé, M.-Eva-Alfrédine.

Modèle anglais. — Satisfaisant. — Carroll, Mary ; Fisher, Mary-Louisa ; Courteney, Mary-Ann ; Donnelly, Margaret-Catherine ; O'Doherty, Ellen-Catherine ; Butler, Mary-Constance ; Simoneau, Mary-Louisa ; Whelen, Agnès-Mary.

Modèle français. — Distinction. — Bérubé, M.-Laure-Alexina ; Bouffard, A.-M.-Hélène ; Blouin, M.-Euphémie-Mélanie ; Bédard, M.-C.-Albertine ; Dubé, M.-A.-C.-Albertine ; Moreau, M.-Joséphine-Aurore ; Cimon, Marie-Victoria ; Bolduc, M.-Clara ; Laliberté, M.-Marguerite-Chant. ; Ouellet, M.-A.-Angéla ; Dumas, M.-Philomène ; Mercier, M.-Zélia ; Martineau, M.-Anne-Eugénie ; Verret, M.-Emilie-Zépherine ; Thiboutot, Mariette-C.-E. ; Allard, Marie-Louise-D. ; Drolet, M.-Luce-Emma ; Deslauriers, M.-Corinne-Anna ; Langlois, M.-L.-Alexandra ; Langlois, M.-Anne-Irma ; Labrecque, M.-Dalila ; Drolet, M.-H.-Blanche ; Lepire, M.-Lse-Clara ; Bourget, M.-Lse-Joséphine ; Pagé, Anne-Marie-Louise ; Marcotte, M.-A.-Lse-Georgette ; Nolet, M.-A.-Ursulia ; Lortie, M.-A.-Imelda ; Dumais, M.-Joséphine ; Demers, M.-Anna-D. ; Cyr, M.-Victoria ; Perron, M.-Laura ; Thibaudeau, M.-Blanche ; Gagnon, M.-E.-Annette ; Demers, M.-Y.-Elmina ; Matte, M.-E.-Régina ; Pouliot, M.-Lse-Corinne ; Côté, Marie-Louise ; Drolet, M.-Anna-Eva ; Bégin, A.-Béatrix ; Normand, M.-E.-Edithe ; Leclerc, M.-A.-Mélanie ; Rousseau, M.-Anna-G. ; Guay, M.-Alice-C. ; Parrot, M.-Honorine-Eugénie ; Lemieux, M.-J.-Yvonne ; Bolduc, M.-A.-Noéma ; Fortin, M.-Zélia ; Bourgelas, M.-Joséphine-E. ; Lemieux, M.-L.-Donald ; Mayrand, M.-Emérentienne ; Duchesne, M.-Anne-Alice ; Lachance, M.-A.-Alma ; Huard, Marie-Louise ; Blanchard, M.-Juliette ; Tardif, M.-Virginie-Alice ; Verret, M.-Phil.-Valéda ; Germain-Cloutier, M.-A.-Lætitia.

Modèle anglais. — Distinction. — Kerr, M.-Alice-Gertrude ; Creighton, Rose-Mary ; Sheridan, Mary-Margaret ; Quigley, Ella ; LeBoutillier, Zoé-Mary ; Gorman, Mary-Florence.

Modèle français et élémentaire anglais. — Distinction. — Collin, M.-Corinne-Bern. ; Vallerand, M.-J.-Blandine.

Modèle anglais et français. — Satisfaisant. — Landry, M.-Rose-Anna.

Modèle français et anglais. — Distinction. — Boyce, M.-Agnès ; Dussault, M.-Augustine ; Latulippe, M.-Joséphine ; Leclerc, M.-A.-Attala ; Fortier, M.-Alice ; Huard, M.-Louise ; Cantin, M.-A.-Octavie ; Landry, M.-Ant.-Ulpide ; Rossignol, M.-Bernadette.

Modèle anglais et français. — Distinction. — Cullen, M.-Lse-Alice.

Académie française. — Satisfaisant. — Bédard, M.-Anne-Blanche.

Académie anglaise. — Satisfaisant. — Gordon, Elsbeth-Mary-Alice ; Jones, Margaret-Mary ; Ferguson, Alice-Christina.

Académie française. — Distinction. — Grenier, Marie-Louise ; Proteau, M.-Marg.-Blanche.

Académie française et élémentaire anglais. — Satisfaisant. — Julien, Marie-Malvina.

Académie française et modèle anglais. — Distinction. — Langlois, M.-Elise-Bertha.

Académie française et anglais. — Distinction. — Paquin, M.-Bl.-Yvonne.

TROIS-RIVIÈRES

Modèle français. — Satisfaisant. — Boisvert, M.-Anne-Corinne ; Chevalier, M.-Lse-Evéline ; Plante, M.-Florida ; Désy, M.-Isabelle alias Bella ; Béliveau, M.-B.-Phébee ; Marchand, M.-Anna.

Modèle français. — Distinction. — Boisvert, M.-Lse-Laura ; Dorval, M.-Blanche-A. ; Allard, M.-Méline ; Beaudoin, M.-Louise-A. ; Lescadres, M.-Léonie ; Pothier, M.-Lse-Berthe ; Nobert, M.-L.-Alexandrine ; Bourk, M.-Cécile ; Veilleux, M.-L.-Alma ; Vidal, M.-Marguerite-Alice ; Massé, M.-Blanche-Lucille ; Pronovost, M.-Lse-Méline ; Hubert, Joséphine-Marg.-M. ; Hamelin, M.-A.-Yvonne.

Modèle français et élémentaire anglais. — Satisfaisant. — Rivard, M.-Anne-Novia ; Dusablon, M.-A.-Alma.

Modèle français et anglais. — Distinction. — Alarie, M.-Laura-Eva.

Académie française et modèle anglais. — Distinction. — Dussault, M.-Anne-Cath.-Angéline.

NICOLET

Modèle français. — Satisfaisant. — Janelle, M.-Cécile ; Voisard, M.-Blanche ; Monfette, M.-Lse-Clara ; Pelletier, M.-Anne-E.-A. ; Denoncourt, M.-Eugénie-Alvica.

Modèle français. — Distinction. — Papillon, M.-E.-Léda ; Courchesne, M.-Eloïse ; Cartier, M.-Alberta ; Crevier, M.-Lse-Anastasie ; Caron, M.-Emma ; Tisdelle, Marie-Louise ; Désilets, M.-Melandey ; Leblanc, M.-Rose-Cécile ; Lafond, M.-R.-Éveline ; Comtois, M.-Anne-Jeanne.

Modèle français. — Grande distinction. — Turcot, M.-Rose-Ernestine.

Modèle français et anglais. — Distinction. — Millette, M.-Délia ; Vanasse, M.-Eugénie.

ST-HYACINTHE

Modèle français. — Satisfaisant. — Paul, M.-Délia-Bernadette ; Lassonde, M.-Anne ; Allard, M.-Louise-H. ; Paré, M.-Anne-Eugénie ; Paquette, M.-Rose ; Bernard, M.-Agnès-Anna ; Hébert, M.-Antoinette ; Guertin, M.-Rose-Zoé ; Gendron, M.-Aline.

Modèle français. — Distinction. — Ravenelle, Léa-Vitaline ; Boulay, M.-Joséphine-Rosa ; Dufresne, Agnès-Corinne ; Gagnon, M.-Rosalie-Angéline ; Riendeau, M.-Valérie ; Sicotte, M.-Méline-Dorilla ; Noiseux, Maria-Régina-Cord. ; Fréchette, M.-Anastasie ; Pratte, M.-Alph.-Parphilia ; Tétrault, M.-E.-Bertha ; Pelletier, M.-H.-Florence ; Lemaire, M.-Paméla ; Choquette, Ernestine ; Jodoin, M.-Alma-Elméria ; Marcile, M.-Berthe-Gratia-Aur. ; Sylvestre, Marie-Anne ; Martin, M.-Éveline ; Cardin, M.-Rose-Anna ; Blanchard, M.-Anne-Ubaldine ; Morrier, M.-Zénaïde-Anna ; Pion, M.-Rose-Anna ; Bourque, M.-Exilda-Dorilla ; Vigeant, M.-Ant.-Irène ; Lavallée, M.-Anne-C. ; Ménard, M.-Lse-Alma ; Léger, M.-Anne-Bernadette ; L'Heureux, M.-Marg.-Joséphine ; Blain, M.-Rose-Graziella ; Dumaine, M.-Délia-Ern.-Bernad. ; Dumas, Exilia-Dona-Marguerite ; Gévry, M.-Anne-Antoinette ; Labossière, M.-Antoinette ; Martel, M.-Lse Hermine ; Racine, M.-Emma.

Modèle français et élémentaire anglais. — Distinction. — Allard, M.-Antoinette ; Bernard, M.-Am.-Ludivine ; Champigny, M.-Eva.

Modèle français et anglais. — Satisfaisant. — Caron, Elisabeth ; Gélinas, M.-Eva ; Pinsonnault, M.-Aimée-Alice ; Ledoux, M.-Anne-Evéline.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Gaudette, M.-Lse-Marguerite ; Goulet, M.-Bl.-Alice ; Phaneuf, M.-Clotilde ; Quentin, Rose-Blanche ; Rodier, Rose-Anna ; Desnoyers, M.-Eugénie-Albertine ; St-Jacques, M.-E.-Berthe.

Modèle français et anglais.— Grande distinction.— Taché, Anne-M.-Alex.-Henriette.

STE-MARIE

Modèle français.— Satisfaisant.— Veilleux, M.-Caroline ; Carrier, M.-E.-Béatrice ; Crête, M.-Lse-Georgiana.

Modèle français.— Distinction.— Côté, M.-D.-Ernestine ; Lachance, M.-Anna-P.-V. ; Lacroix, M.-Marg.-Amanda ; Cloutier, M.-J.-Stella ; Lessard, M.-Zélie ; Lambert, Marie-E. ; Taschereau, M.-T.-Aimée ; Nadeau, M.-Amanda-P. ; Ferland, M.-Laure ; Bouffard, M.-Anne-Philomène ; Morin, M.-Méléda-Sophonie ; Gagnon, Rose-Anna-Bertha ; Boulet, M.-Emma ; Poirier, M.-Amanda.

Modèle français et élémentaire anglais.— Satisfaisant.— Moreau, M.-Lse.

Modèle français et élémentaire anglais.— Distinction.— Jacques, M.-Alice-C. ; Cliche, Marie-Ida-V.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Boulanger, M.-Marg.-Laure.

RIMOUSKI

Modèle français.— Satisfaisant.— Côté, M.-Alice-Albertine ; Beaulieu, M.-Henriette ; Parant, Maria-Adianna ; Lavoie, M.-Alice ; Moisan, M.-Clara-Alice.

Modèle français.— Distinction.— Deschênes, M.-Anne ; Paradis, M.-Berthe-Adèle ; Bertrand, M.-Aimée-Alex. ; Moreau, Maria-Victoire.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Langlois, M.-Eugénie-Amélia.

Académique français.— Satisfaisant.— Petit, Albert-Arsène (Fr. Justinien) ; Bechard, M.-Rosalie-Angéline ; Michaud, M.-Emma.

SHERBROOKE

Modèle français.— Satisfaisant.— Lamoureux, M.-Anne-Aurélie-G. ; Bérubé, M.-Alberta.

Modèle français.— Distinction.— Courtemanche, M.-Rose-Corinne ; Marchesseault, M.-Bl.-Adèle ; Dudemaine, M.-Rose-Anna-Diana ; Champeau, M.-Ariana ; Binette, M.-Anne-Eva ; Tremblay, M.-Rose-Blanche.

Modèle anglais.— Satisfaisant.— Moore, Elizabeth-Currie ; McGee, M.-Ellen.

Modèle anglais.— Distinction.— Gallagher, Helen-Charlotte ; Lambert, Catherine-May-Fl.

Modèle français et élémentaire anglais.— Distinction.— Deschamps, M.-Marg.-Léontine.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Trudeau, M.-Lse-Imelda ; Hémond, M.-Emélie.

VALLEYFIELD

Modèle français.— Satisfaisant.— Demers, M.-Lse-Donalda ; Brault, M.-Anne-Eugénie ; Lefebvre, Céline ; Laberge, M.-Léonie ; Gagnier, Marg.-Irène-Imelda ; Humbault, M.-Ida ; Trudeau, M.-Evelina ; Poissant, Maria-Fabiana ; Daoust, M.-Anne-Bernadette ; Montpetit, Marie-Rose-Elisabeth ; Renaud, M.-Rosalba ; Hébert, M.-Odile ; Major, M.-Alexie.

Modèle anglais.— Satisfaisant.— Dupuis, Bridget-Pearl ; Rice, May-Grace.

Modèle français.— Distinction.— Dumouchel, M.-Joséphine-Béatrice ; Crevier, M.-Anne-Ernestine ; Laurin, M.-Cléphyre ; Laplante, M.-Amanda-Eugénie ; Mailloux, M.-Yvonne ; Daigneault, M.-Odile ; Quenneville, Cécile.

Modèle anglais.— Distinction.— Feeny, Margaret.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Marcus, M.-Berthe; Laplante, M.-Lse-Ernestine.

VICTORIAVILLE

Modèle français.— Distinction.— Jolicœur, M.-Alphonsine; Baillargeon, M.-Albertine.

CHICOUTIMI

Modèle français.— Satisfaisant.— Brassard, M.-Alma.

Modèle français.— Distinction.— Grenon, M.-Blanche-Eglantine; Aubin, M.-Dulice-Alma; Tremblay, M.-Oliva.

FRASERVILLE

Modèle français.— Satisfaisant.— Gagnon, M.-Amarilda-Clémence; Chassé, M.-Anne-Aïda; Dumont, M.-Alma; Lebel, M.-Emilienne-Julie-Anna; Beaulieu, M.-Marg.-Georgianna; Lauzier, M.-J.-Alexandra; Hudon, M.-Rose-Eva.

Modèle français.— Distinction.— Lavoie, M.-Ilda; Paradis, M.-Marg.-Bernadette; Michaud, M.-Zoé-Catherine; Bélanger, M.-Lse-Albertine; Ouellet, M.-Alexandrine-Dél.; Ouellet, M.-Eugénie-Adrienna; Caron, M.-Lse-Enitha; Thériault, M.-Bernadette-Adélia.

FARNHAM

Modèle français.— Satisfaisant.— Dextraze, M.-Lse-Eugénie; Chevalier, M.-Adéline-Emma; Brodeur, M.-Rose-Alma; Casgrain, M.-Elisa; Martel, M.-Eva-Mathilda; Bessette, M.-Esma.

Modèle français.— Distinction.— Boudriault, Rose-Emma; Noël, M.-Anna-Rosalie; Lamoureux, M.-Lse-Jeanne-Emma; Pepin, Adélina; Meunier, Régina-Phil.-Clarinda; Meunier, M.-Laura; Brodeur, M.-Jeannette-Eliza; Tanguay, M.-Angéline-Silvia; Bienvenu, M.-Victorine-Anne; Tétrault, Eva-Malvina; Chaussé, M.-Amanda-Antoinette.

Modèle français et élémentaire anglais.— Satisfaisant.— Gauthier, M.-Angélique; Nadeau, M.-Joséphine-Albertine; Ladouceur, M.-Mina-Azilda.

Modèle français et élémentaire anglais.— Distinction.— Dubrûle, M.-Dolora-Anna; Daignault, M.-Emma; Adam, M.-Isola-Cézonie; Collette, M.-Antonia-Ernestine; Couture, M.-Laura-Isabelle.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Valcourt, M.-Fabiola-Antonia; Robert, M.-Rose-Amanda-Lauria.

BAIE-ST-PAUL

Modèle français.— Satisfaisant.— Tremblay, M.-Anne-Adélina; Gagnon, M.-Florida-Adél.; Bhérier, M.-Antonia.

Modèle français.— Distinction.— Tremblay, M.-Eva; Danais, M.-Julie-Adèle; Danais, M.-Albertine-Lydia; Lavoie, M.-Marguerite-Math.

ST-FERDINAND

Modèle français.— Satisfaisant.— Douville, M.-Alice-Albertine; Nolette, M.-Emélie-Minnie.

Modèle français.— Distinction.— Lessard, M.-Angéline-Blanche; Bruneau, M.-Anne-Elisabeth-Anas.; Pelletier, M.-Anne-Delphine; Collin, M.-Lse-Graziella; Brulotte, M.-Sara-Eugénie; Hamel, M.-Joséph.-Graz.-Laura.

CARLETON

Modèle français et élémentaire anglais.— Distinction.— Allard, Marie-Anne; Allard, Anna-Marie.

Modèle français et anglais.— Distinction.— Lévesque, M.-Anastasie.

HULL

Modèle français.—Satisfaisant.—Vadenais, M.-Clotilde ; Legault, Exilda ; St-Jean, Marie-Ange ; Pepin, Laura ; Cousineau, Augustina ; Pitre, M.-Bernadette.

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Allger, Katie-Helen.

Modèle français.—Distinction.—Chéné, M.-Anna-Juliette ; Plouffe, Agnès ; Landriau, Marie-Louise.

Modèle anglais.—Distinction.—Hayes, Marie-Azilda ; Cameron, Mary-Gertrude ; Gollinger, Agnès-Emelia ; Cosgrove, Helen-Gertrude ; McCormick, Rose-Edna ; Kelly, Mary-Evangeline ; Burke, Maud-Mary-Laurine ; Harkin, Elizabeth-Ellen ; McAndrew, Mary-Béatrice.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant.—Rathey, Anne-Math.-Hilda.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction.—Loyer, M.-Elmire-Auxilia ; Nantel, Agathe-Adèle.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Reinhardt, Béatrice ; Loïselle, Marilda ; Chénier, M.-Lse.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Clairoux, M.-Zéph.-Anna ; Charbonneau, M.-Ida-Eugénie ; Patrice, M.-Clorinthe-Léopoldine ; Fournier, M.-Lse-Eugénie ; Horan, Alice-Angèle-Elizabeth ; Lavoie, M.-Jeanne-Antoinette ; Moffet, Eléonore-M.-Anne.

Académique anglais.—Satisfaisant.—Lyons, Elisabeth-Margaret.

Académique français.—Distinction.—Dugré, M.-Anne-Rosa-Florida ; Genest, M.-S.-Mérida-Amarilda ; Bergeron, M.-Céline ; Allard, M.-Emma ; Turcotte, Marie-Rose.

Académique anglais.—Distinction.—Scott, M.-Anna-Philomena.

Académique français.—Grande distinction.—Beaulieu, M.-Lse-Emma ; Beaulieu, M.-Angéline.

Académique français et anglais.—Distinction.—Dugré, Marie-Martine ; Gagnon, Marie-Alice.

PORTAGE-DU-FORT

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Kelly, Johanna.

Modèle anglais.—Distinction.—Berrigan, Ann-Jane ; Toner, Catherine-Elizabeth ; Coghlan, Teresa-Joséphine ; Coyne, Edward-Leonard.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Gaboury, Jean-Ls.-Frédéric.

ROBERVAL

Modèle français.—Distinction.—Lévesque, M.-Léa-Aurore ; Brassard, M.-Luce.

Modèle anglais.—Distinction.—O'Sullivan, M.-Veronica-Josép.

MONTEBELLO

Modèle français.—Distinction.—Locas, Marie de l'Annonciation ; Major, Marie-Louise ; Lacroix, M.-Albertine ; Charlebois, M.-Léonide ; Pomainville, M.-Cécile-Vitaline.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Major, Julie.

OMISSION

Bien involontairement, le nom de Mlle Anna Guité, de Maria, a été omis de la liste des élèves de l'École normale Laval qui ont obtenu un brevet au mois de juin dernier. Mlle Guité a reçu un diplôme pour école modèle avec grande distinction.

COMITE CATHOLIQUE
DU
CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DE L'AUTOMNE 1903

Séance du 9 septembre 1903.
(Avant-midi),

Présents :

L'hon. Surintendant de l'Instruction publique, président,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Québec,
" " de Montréal,
" l'évêque de Pembroke,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" " de Sherbrooke,
" " des Trois-Rivières,
" " de St-Hyacinthe,
" " de Tubuna, représentant Mgr l'évêque de Nicolet,
M. l'abbé L.-St-G. Lindsay, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown,
L'honorable juge F. Langeler,
" " J.-E. Robidoux,
" H. Archambeault,
" Dr J.-J. Guérin,
" Gédéon Ouimet,
M. H.-R. Gray,
" M.-T. Stenson.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le comité donne instruction à son secrétaire de lui communiquer les réponses faites par le gouvernement aux recommandations qu'il adresse à celui-ci.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport qui suit, lequel est lu et adopté :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES DE CLASSE

Session du 8 septembre 1903.

Présents :— Mgr Blais, président, Mgr Bégin, Mgr Emard, l'honorable J.-E. Robidoux, l'honorable Dr Guérin, l'honorable Gédéon Ouimet et le Surintendant :

" 1.— Cours français de lectures graduées, degré supérieur, par l'abbé J.-Roch Magnan.
" Recommandé.

" 2.— Méthode de sténographie (self-teacher in English and French Shorthand) par J.-S. White.

" Le sous-comité croit devoir différer son appréciation de ce livre jusqu'à de plus amples informations sur son utilité pratique.

“ 3.— Histoire du Canada en 200 leçons, par le P. Ph.-F. Bourgeois.

“ Le sous-comité ne croit pas pouvoir recommander ce livre pour être mis entre les mains des élèves des écoles élémentaires. Au sujet de ce livre et de tous livres de ce genre, le sous-comité fait remarquer que l'on devrait s'arrêter à l'époque où le jugement n'est pas encore formé sur les questions actuellement discutées. Les vignettes laissent aussi à désirer.

(Signé)

† ANDRÉ-ALBERT,
Evêque de St-Germain de Rimouski,
Président.”

Le sous-comité chargé de reviser le programme d'études fait le rapport qui suit, lequel est lu et adopté :

“ SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE REVISER LE PROGRAMME D'ÉTUDES

Session du 8 septembre 1903.

“ Présents : Mgr Bégin, président, Mgr Duhamel, Mgr Bruchési, MM. Crépeau, Stenson et le Surintendant.

“ Ce sous-comité fait rapport, qu'après avoir examiné le programme d'études et celui des examens actuellement en vigueur, après avoir pris connaissance des suggestions diverses faites par le personnel enseignant de la province de Québec, décide que, conformément à ces suggestions, un nouveau programme d'études sera rédigé aussitôt que possible et distribué à chacun des membres. Il demande l'autorisation de siéger de nouveau pour discuter, examiner ou réformer ce programme et faire rapport au comité général à sa session du mois de mai prochain. Cette réunion devant avoir lieu le 25 novembre prochain.

(Signé)

† L.-N., Archevêque de Québec,
Président.”

Le comité recommande que le projet de programme d'études qui sera préparé par ce sous-comité soit envoyé à ses membres au moins un mois avant la session du mois de mai prochain.

Le comité prend communication du procès-verbal de la vingtième session du bureau d'examineurs pour les aspirants à la charge d'inspecteur des écoles catholiques, tenue à l'école normale Laval les 25, 26, 27 et 28 août 1903 :

“ Présents : — M. Stenson, président ; M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé Dubois, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier ; M. F.-X. Drouin et M. John Ahern ; M. Paul de Cazes, secrétaire.

“ Le bureau d'examineurs prépare les questions qui suivent, lesquelles devront être posées à chacun des candidats :

EXAMEN ÉCRIT

1re Question.

COMPOSITION LITTÉRAIRE

(Cette composition comptera comme composition littéraire et pour la pédagogie.)

Un inspecteur d'écoles constate qu'une institutrice ne donne pas de leçons de choses. Il réunit les institutrices de toute la paroisse et leur parle de l'importance des leçons de choses et de la manière de les donner avec profit. (*Faire la composition*).

2e Question.

THÈME ANGLAIS

Pris du “ Cours de Lecture à haute voix,” de M. l'abbé Lagacé, page 180.

3e Question.

VERSION ANGLAISE

Pris de "Modern History", page 123—3e alinéa.

4e Question.

ARITHMÉTIQUE

1. Pendant quel temps faut-il prêter \$1580, à 6%, pour que le capital et les intérêts réunis forment, au bout de ce temps, un montant de \$1832.80 ?

2. En vendant une maison \$1400, j'ai perdu 12½%; quel prix aurait-il fallu la vendre pour gagner 25% ?

3. Pour quelle somme doit être fait un billet qui, escompté à la banque, pour 73 jours, à 6%, a rapporté \$736.06.

4. A, travaillant seul, peut faire un ouvrage en 12 jours; B peut faire le même ouvrage en 21 jours. Travaillant ensemble, combien de jours mettraient-ils à faire cet ouvrage ?

5. A met dans une société \$1500 pour 8 mois; B met \$1800 pour 7 mois et C met \$2400 pour 6 mois; si le bénéfice total est de \$975, quel est la part de gain de A ?

5e Question.

ALGÈBRE

1. Trouvez une fraction, sachant que la somme des deux termes est 34, et que si au numérateur on ajoute 1 et du dénominateur on retranche 1, la nouvelle fraction est équivalente à $\frac{8}{9}$.

2. Payez \$74 avec 22 billets, les uns de \$2, les autres de \$5.

3. Un domestique gagne par an \$120 et sa livrée. Il quitte sa place à la fin du septième mois; il reçoit \$60 et garde sa livrée. Combien vaut la livrée ?

4. Divisez le nombre a en deux parties telles, que la $\frac{n}{m}$ partie de la première soit égale à la seconde.

5. Jacques part de chez lui, et voyageant à raison de a milles à l'heure, se rend à une certaine distance, mais il revient immédiatement à pied, à raison de c milles à l'heure. A quelle distance s'était-il rendu s'il a été absent en tout n heures ?

6e Question.

GÉOMÉTRIE

1. Une chambre a 15 pieds de longueur sur 14 de largeur; combien de verges de tapis de $\frac{3}{4}$ de verge de largeur faudra-t-il pour couvrir le plancher de cette chambre, si, en appareillant les laizes, il y a une perte de 1 pied par laize excepté sur la dernière ?

2. Combien y a-t-il d'arpents, de perches, etc. dans un terrain rectangulaire de 300 pieds sur 275 pieds ?

3. Les bases d'un trapèze isocèle ont 32 et 44 pouces; les côtés non parallèles ont chacun 10 pouces. Quel est la surface du trapèze ?

4. Quelle est la capacité, en gallons, d'un réservoir cylindrique de 18 pouces de diamètre et de 54 pouces de hauteur? (Dans un gallon il y a 277.274 pouces cubes).

5. Le diamètre de la base d'un cône est de 15 pouces et la hauteur du cône est de 24 pouces; quel en est le volume ?

7e Question.

GÉOGRAPHIE

1. Dans quelle zone est située notre province? Son climat est-il sain ?

2. Un voyageur part de Québec pour Chicago par voie d'eau, il revient par chemin de fer. Quels sont les provinces et les États, les principales villes qu'il peut visiter, les lacs, rivières et canaux qu'il parcourt ou traverse ?

3. Nommez les capitales de tous les états de l'Amérique du Sud.

4. Quels sont les pays baignés par la Méditerranée et avec quelles mers celle-ci communique-t-elle ?

5. Quels sont les principaux produits naturels et industriels de la Grande-Bretagne ?

8e Question.

HISTOIRE

1. Guerre de Sécession. Quels en furent les causes et les principaux résultats. Dates du commencement et de la fin de cette guerre.
2. Combien de sièges Québec a-t-il subis depuis sa fondation jusqu'à nos jours ? Dates et résultats de ces sièges ?
3. Combien de changements le Canada a-t-il subis dans son régime administratif depuis la fondation de Québec jusqu'à nos jours ?
4. Nommez un littérateur et un philosophe célèbre du règne d'Elisabeth.
5. Quels sont les résultats de la guerre Franco-Prussienne ?

9e Question.

LOIS ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

1. Quels sont les principaux devoirs imposés à l'inspecteur des écoles par la loi et les règlements scolaires ?
2. Qui sont visiteurs d'écoles ?
3. A quelles conditions sont soumises la construction et la réparation des maisons d'écoles ?
4. Quels sont les principaux devoirs des commissaires d'écoles ?
5. Quelles dispositions doivent avoir les sièges et les tables d'une école ?

“ Messieurs Joseph-Hercule-Sévère Beaudet, Alphonse-Marie-Auguste Filteau, Gustave-Emile-Xavier Girard, Joseph-Philias-Achille Goulet et Georges-Emile Marquis, ont été admis à subir les examens écrit et verbal. Ils ont obtenu les notes qui suivent sur les différentes matières :

Noms des aspirants	Composition française	Thème anglais	Version anglaise	Arithmétique	Algèbre	Géométrie	Lecture française	Lecture anglaise	Géographie	Histoire	Pédagogie	Agriculture	Lois et règlements scolaires	Hygiène	Sciences et philosophie	Dessin	Total des notes	Moyenne des notes
J.-H.-S. Beaudet	5.9	3.0	6.0	5.8	1.5	2.4	5.5	5.0	4.0	3.0	5.5	4.0	4.5	5.8	3.8	5.0	70.7	4.5
M.-A.-A. Filteau	5.0	5.7	5.7	6.0	6.0	5.2	5.8	5.0	4.5	5.7	5.0	5.0	5.0	5.8	5.5	5.8	86.7	5.5
G.-E.-X. Girard	5.0	4.6	5.8	5.8	6.0	6.0	5.8	4.0	5.0	4.6	5.4	5.5	4.0	5.8	5.3	3.5	82.1	5.2
J.-P.-A. Goulet	5.0	5.0	5.5	6.0	2.4	4.8	5.5	5.5	4.0	5.0	5.5	5.5	5.0	5.8	4.5	4.0	79.0	5.0
G.-E. Marquis	5.9	5.3	5.8	6.0	4.8	6.0	5.6	5.4	5.9	5.3	6.0	5.6	5.8	5.8	5.5	5.5	90.2	5.7

Sur la connaissance générale de l'anglais, les candidats ont obtenu les notes qui suivent : MM. Beaudet 4 ; Filteau 5 ; Girard 3 ; Goulet 5.5 et Marquis 5.6.

Tous les candidats ayant obtenu une note supérieure à 4, sont admis.

(Signé) M.-T. STENSON,
Président.

Il est résolu sur proposition de M. Stenson secondé par M. H.-R. Gray :

“ Que l'article 12 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit amendé en substituant le chiffre $5\frac{5}{10}$ au chiffre 6, avec effet rétroactif ”.

Le comité donne instruction à son secrétaire de distribuer, à l'avenir, à ses membres, une copie de chacun des différents rapports des sous-comités qui lui seront soumis.

Le comité approuve le rapport du bureau central des examinateurs catholiques qui suit :

Bureau central des examinateurs catholiques

Québec, 2 septembre 1903.

M. le Surintendant de l'Instruction publique,

Québec.

Monsieur le Surintendant,

Pour me conformer aux instructions de l'article 59 des règlements scolaires, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport du Bureau central des examinateurs catholiques sur les résultats des examens de l'année 1903. C'est le sixième rapport que je suis appelé à vous faire depuis la création du Bureau central.

Les membres du Bureau se sont réunis deux fois, à Québec, dans le courant de l'année. La première session, à laquelle ont été adoptés les problèmes et les questions sur les diverses matières du programme qui ont été soumis aux candidats, et que j'annexe au présent rapport, s'est tenue le 30 mai, et la seconde, qui a duré deux jours, le 28 et le 29 juillet dernier, a eu pour objet l'étude du résultat des épreuves et la collation des diplômes.

Les examens ont eu lieu, cette année, les 24, 25, 26 et 27 juin, dans les diverses localités mentionnées à l'article 27 des règlements, excepté à New-Carlisle, à Tadoussac et à la Pointe-aux-Esquimaux où il ne s'est présenté aucun candidat.

Sur 1627 aspirants (16 garçons et 1611 filles) qui ont obtenu leur admission à l'examen, après s'être conformés exactement aux prescriptions établies par les règlements du comité catholique, 1616 se sont présentés devant le bureau; onze candidats ont donc été empêchés, pour diverses causes, de venir subir leur examen.

Le nombre des candidats a été de 68 plus élevé que l'année dernière. Ils se répartissent comme suit :

884 pour le diplôme d'école élémentaire,
706 pour le diplôme d'école modèle.
37 pour le diplôme d'école académique.

Total 1,627

Il n'est pas sans importance de vous faire remarquer que le nombre des aspirants au brevet d'école élémentaire a diminué de 37, tandis que celui des candidats au diplôme modèle a augmenté de 97: c'est déjà une preuve que le niveau des connaissances acquises par les personnes qui se destinent à l'enseignement s'est élevé d'une manière sensible.

1,122 ont réussi, savoir :

587 pour le diplôme élémentaire,
501 pour le diplôme modèle,
34 pour le diplôme académique.
Sans compter les absents, 494 ont échoué :
289 pour le brevet d'école élémentaire,
203 pour le brevet d'école modèle,
2 pour le brevet d'école académique.

Ce qui donne le résultat suivant : pour le diplôme élémentaire, 67 pour cent ont été admis et 33 pour cent ont été renvoyés; pour le diplôme modèle, 71 pour cent admis, 29 pour cent renvoyés; pour le diplôme académique, 92 pour cent admis et 8 renvoyés.

Les notes générales de l'examen pour chacune des matières du programme peuvent se résumer comme suit :

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
<i>Pédagogie</i>	plus que bien	très bien	plus que très bien
<i>Composition</i>	plus que bien	assez bien	bien
<i>Dictée française</i>	faible	bien	très bien
<i>Arithmétique</i>	faible	plus que bien	très bien
<i>Tenue des livres</i>	faible	très bien	très bien
<i>Géographie</i>	faible	faible	faible
<i>Histoire sainte</i>	très bien	excellent
<i>Histoire du Canada</i>	bien	très bien	très bien
<i>Grammaire. Analyse</i>	plus que bien	très bien	très bien
<i>Bienséances</i>	très bien	très bien	très bien
<i>Agriculture</i>	moins que bien	presque très bien	très bien
<i>Hygiène</i>	très bien	très bien	très bien
<i>Lois scolaires</i>	très bien	très bien	très bien
<i>Art épistolaire</i>	assez bien
<i>Mesurage. Géométrie</i>	bien	très bien
<i>Algèbre</i>	très bien
<i>Histoire de France</i>	très bien	très bien
<i>Histoire d'Angleterre</i>	très bien	très bien
<i>Dessin</i>	assez bien	faible	faible
<i>Histoire de l'Eglise</i>	satisfaisant
<i>Philosophie</i>	bien
<i>Botanique</i>	plus que bien
<i>Hist. Ancienne et Romaine</i>	très bien
<i>Organisation politique et administrative du Canada</i>	bien	bien
<i>Histoire des Etats-Unis</i>	très bien
<i>Calcul mental</i>	bien	bien	bien
<i>Lecture française</i>	bien	très bien	très bien
<i>Lecture latine</i>	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
<i>Calligraphie</i>	faible	faible	bien
<i>Préceptes littéraires</i>	assez bien	excellent
<i>Physique</i>	très bien
<i>Géologie</i>	assez bien
<i>Cosmographie</i>	bien
<i>Dictée anglaise</i>	bien	bien	bien
<i>Lecture anglaise</i>	bien	bien	bien
<i>Grammaire anglaise (a)</i>	bien	bien	bien
<i>Composition anglaise (a)</i>	bien	bien	bien
<i>Littérature anglaise</i>	très faible	très bien	très faible

Les épreuves sur les diverses matières, au nombre de près de 35,000, ont toutes été corrigées avec soin par les membres du bureau eux-mêmes pendant les quatre semaines qui ont suivi la date des examens, et le secrétaire a pu terminer l'enregistrement des notes assez tôt pour permettre au bureau de se réunir le 28 et le 29 juillet, comme je l'ai dit précédemment, pour la collation des diplômes. Le 4 du mois d'août suivant, les aspirants qui ont échoué avaient reçu un avis les informant du résultat de leur examen, et le 12 du même mois, tous les diplômes étaient faits et expédiés aux candidats heureux. Comme vous pouvez le constater, le Bureau central continue à expédier ses travaux considérables avec toute la célérité possible.

J'annexe à ce rapport une liste contenant les noms des candidats qui ont réussi, avec le degré du brevet qui leur a été décerné, la note qu'ils ont obtenue et le lieu où ils se sont présentés pour subir l'examen.

(a) La note *bien*, accordée pour ces deux matières, ne s'applique qu'aux candidats dont la langue maternelle est l'anglais.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les recettes de l'année 1903 ont permis à chacun des membres du Bureau central des examinateurs catholiques de recevoir une indemnité de deux cent quarante piastres (\$240.00), et que le traitement du secrétaire a, par résolution du Bureau, été augmenté de deux cents piastres pour l'année courante.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

Séance du 9 septembre 1903.

(Après-midi.)

Le comité prend communication du mémoire qui suit, lequel lui a été adressé par l'association des inspecteurs d'écoles catholiques :

**L'Association des Inspecteurs des Écoles Catholiques
de la Province de Québec**

A sa réunion annuelle tenue à Montréal les 12 et 13 août dernier, a l'honneur de soumettre au Gouvernement de la Province de Québec, et au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, dans le but d'améliorer la cause de l'instruction du peuple, les amendements suivants : —

" 10— Que nous entendons beaucoup de plaintes concernant l'application de l'art. 482 du code scolaire ; par conséquent, nous demandons qu'il plaise à l'autorité d'ajouter le nom du Surintendant à ceux des magistrats chargés de régler les difficultés scolaires ; et que les contribuables soient libres de recourir à l'autorité qu'ils jugeront à propos ;

" 20— Que le nombre des écoles normales de filles soit augmenté graduellement, afin de suppléer au manque d'institutrices compétentes ; tel que suggéré par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ;

" 30— Si les commissaires d'écoles, dans les trois mois après avis donné, refusent ou négligent de renouveler le matériel scolaire, le Surintendant pourra lui-même faire l'achat de ce qui manque, sur la subvention annuelle de la municipalité ;

" 40— Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, qui a au moins vingt années de services et qui a atteint ou dépassé l'âge de cinquante ans révolus, pourra quitter l'enseignement sans perdre ses droits à la pension, pourvu qu'il ait été fonctionnaire de l'enseignement pendant les cinq années qui précèdent sa retraite ; mais il ne recevra sa pension qu'à partir de cinquante-six ans révolus ;

" 50— Que le Gouvernement soit prié d'accorder une somme de \$500.00 par année pour aider les membres de l'Association des Inspecteurs d'écoles à défrayer leurs dépenses de voyages en assistant aux assemblées annuelles, ainsi que pour le paiement des frais d'impression et de correspondance de l'Association ; observation faite que la Chambre a voté anciennement \$500.00 par année, pendant plusieurs années consécutives dans le même but ;

" 60— Que les autorités soient respectueusement priées de prendre des mesures propres à accroître le prestige des inspecteurs d'écoles, afin de donner à leurs services plus d'efficacité et d'améliorer leur position en leur donnant un traitement proportionné à la quantité et à l'importance des travaux que l'on requiert de ces fonctionnaires ; que leurs émoluments

se composent d'un traitement fixe et d'une indemnité de voyage, par école ou par jour, comme cela se pratique généralement dans tous les pays ;

" 70— Que nous constatons d'une manière générale que l'enseignement de l'arithmétique est très faible dans nos écoles élémentaires.

Nous pouvons attribuer cette faiblesse à la lacune qui existe chez les institutrices qui, pour la plupart, ne savent pas généraliser leur enseignement ; par conséquent, nous avons l'honneur de suggérer que l'algèbre soit ajoutée pour brevet élémentaire, au programme du Bureau central des Examineurs catholiques jusqu'aux équations du premier degré inclusivement.

" Nous attirons aussi l'attention des membres du Bureau des Examineurs sur le fait que, parmi les questions sur la Pédagogie, nous n'en voyons aucune ayant un caractère pratique, entre autres : sur l'organisation scolaire et la mise en opération du cours d'études.

" Que l'article 52 des règlements du comité catholique soit amendé en supprimant tous les mots après " orthographe " et en les remplaçant par les mots suivants : " ou de grammaire compte pour une faute, et une faute d'accentuation ou de ponctuation pour une demi-faute."

" Une tolérance de cinq fautes dans vingt lignes de dictée d'une prose facile doit être suffisante.

" 80— Que l'article 30 des règlements du comité catholique soit amendé en supprimant les mots : " Si c'est un garçon, de seize ans si c'est une fille, " obligeant ainsi tous les candidats à avoir l'âge de dix-huit ans ;

" Qu'il soit établi comme règle absolue, qu'un instituteur ou institutrice ne puisse être engagé par les commissions scolaires avant d'avoir dix-huit ans révolus ;

" Que le titulaire de toute école ayant au minimum quarante élèves inscrits, doit avoir au moins l'âge de vingt ans ;

" 90— Que l'article 30 des règlements du comité catholique soit amendé en y ajoutant ce qui suit :

" 30 Un certificat de médecin constatant que le candidat est exempt de défauts physiques ou de maladies qui soient de nature à l'empêcher d'exercer avec succès la profession d'instituteur ou d'institutrice ; en particulier, qu'il ait la voix assez forte pour se faire entendre dans une salle de classe, les organes de la vue et de l'ouïe en parfait état ;

" 100— Que la section 15 de l'article 16 des règlements du comité catholique soit supprimée, cette classification par ordre de mérite ne donnant aucun résultat pratique et conduisant, dans un grand nombre de cas, à des conclusions fausses, pour la raison que les circonstances varient trop d'une municipalité à l'autre pour les comparer entre elles ; cette classification n'est pas même portée à la connaissance des commissions scolaires ; et d'ailleurs les chiffres du bulletin qui servent à établir la note moyenne ne correspondent pas avec la réalité ;

" 110— Qu'il serait plus avantageux pour les écoles et pour les institutrices que les conférences pédagogiques eussent lieu dans le mois de septembre ; et que, par conséquent, les projets nous fussent transmis au commencement des vacances ;

" 120— Que les inspecteurs soient autorisés à commencer leurs visites aux écoles de la campagne, à partir du commencement de décembre, étant données les interruptions fréquentes causées par le mauvais temps, les congés, les vacances, les mauvais chemins, et attendu que la plupart des écoles de la campagne ne comptent que de très jeunes enfants dans les mois de mai et juin, les plus âgés étant retenus chez eux pour aider aux travaux agricoles ou se préparant à leur première communion ;

" 130— Que le chiffre de chaque gratification accordée aux titulaires les plus méritants soit laissé à la discrétion de l'inspecteur, pourvu qu'il n'excède pas vingt-cinq piastres et ne soit pas inférieur à dix piastres ;

" 14o— Qu'il y ait deux examens pour l'obtention d'un brevet : un examen préparatoire et un examen définitif, séparés par une période stagiaire d'une année pendant laquelle les candidats doivent enseigner comme assistants au moins une heure par jour, sous la direction d'une personne compétente ou être élève d'une école normale ;

" 15o— Qu'il serait important de reviser et compléter les règlements concernant la construction et l'aménagement intérieur des maisons d'écoles :

" Exiger que chaque devis pourvoie à une cheminée d'appel ou de ventilation d'un modèle défini, une armoire-bibliothèque, un grand tableau noir (ou vert) derrière l'estrade, et des tableaux tout autour de la salle de classe, de 3 pieds de large, à 2½ pieds du plancher.

" Exiger pour tableau noir de la toile cirée ou de l'ardoise, ou du papier vert à rideaux, monté sur un cadre convenable, ce qui est très bon et économique ; enfin un vestibule (tambour) pour accrocher les hardes. Presque partout la porte de la salle de classe donne directement sur le dehors ;

" 16o— Qu'une liste de livres approuvés soit communiquée aux municipalités scolaires et aux inspecteurs d'écoles.

" 17o— Qu'il y aurait lieu de simplifier les bulletins d'inspection qui prennent un temps considérable et de se borner au détail strictement nécessaire pour établir la statistique et renseigner les autorités, que dans la forme actuelle ces bulletins contiennent plusieurs questions vagues et inutiles, entre autres, une partie des questions des pages 2, 4, 11 et 12.

Le tout humblement soumis,

(Signé)

P.-J. RUEL, *Président.*

J.-M. COTÉ, *Secrétaire.*

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal secondé par l'honorable M. Ouimet, il est alors résolu :

" Qu'un sous-comité composé de Mgr Emard, de Mgr Labrecque, des honorables Messieurs Langelier, Robidoux et Chapais et de M. Stenson, soit chargé d'étudier les différentes propositions faites par l'association des inspecteurs des écoles catholiques de la province de Québec et de présenter un rapport à la prochaine session de ce comité."

L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, propose, et il est résolu :

" De mettre les mots qui suivent comme article 78c des règlements de ce comité, l'article 78c actuel devenant l'article 78d :

" Art. 78c. Pour obtenir un diplôme, les candidats devront conserver au moins 60% sur la pédagogie, la langue maternelle, et sur chacune des différentes branches des mathématiques, au moins 50% sur toutes les autres matières et 60% sur la somme totale des points accordés."

Le comité accorde au couvent de Waterloo le titre d'académie. Il remet à la prochaine session la considération de demandes analogues, ayant besoin de certaines informations.

Le comité autorise le surintendant à remettre la subvention retenue aux municipalités scolaires de St-Stanislas et de l'Ile-aux-Noix.

Le comité commence et termine la distribution du fonds de l'Education supérieure. Sur proposition de l'honorable H. Archambault, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal il est résolu :

" Qu'une somme de mille dollars soit prise à même les fonds mis à la disposition de ce comité pour être attribuée au cours de littérature française donné à Montréal, à l'Université Laval, pour la présente année fiscale, et une même somme pour le même cours donné à Québec."

Séance du 10 septembre 1903.
(Avant-midi)

Présents :

L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Québec,
" " de Montréal,
" l'évêque de Pembroke,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" " de Sherbrooke,
" " de Trois-Rivières,
" " de St Hyacinthe,
" " de Tubuna, représentant Mgr l'évêque de Nicolet,
M. l'abbé L.-St-G. Lindsay, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown,
L'honorable juge F. Langelier,
" Gédéon Ouimet,
M. Eug. Crépeau,
" M.-T. Stenson,
" Alphonse Pelletier.

Le comité procède à la répartition du fonds des municipalités pauvres.
Le comité s'ajourne.

METHODOLOGIE

LES PREMIERES LEÇONS DE REDACTION

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Développer la *connaissance de la langue* chez les enfants doit être l'objet d'un intérêt incessant, d'une sollicitude attentive de la part du maître.

Aucune des autres matières du programme ne saurait être comparée, pour l'importance, à l'enseignement de la langue maternelle, car le langage étant le véhicule de la pensée, celui qui possèdera un langage correct, abondant, animé, aura une puissance admirable pour réussir dans le monde.

Cette connaissance de la langue est une puissance centrale d'une grande utilité pour l'acquisition des autres connaissances, puisque c'est par l'intermédiaire du langage écrit ou parlé que ces dernières nous sont communiquées.

Plus le vocabulaire d'un enfant sera considérable, plus il *connaîtra* de mots (remarquez que nous ne disons pas plus il *saura*, mais plus il *connaîtra* de mots), plus il aura de facilité pour faire son éducation intellectuelle et morale.

L'*idée* doit entrer dans l'esprit de l'enfant avant que le *mot* puisse avoir pour lui une signification ; car le mot peut bien *exprimer* l'idée, mais il ne saurait la *créer*.

L'enfant connaît beaucoup plus de choses que de mots. Il y a dans son intelligence une foule de conceptions vagues et incomplètes qu'il faut, au moyen de mots, faire passer de l'inconnu à la lumière et à la réalité.

C'est là un travail de patience qui ne peut produire ses effets que peu à peu et qui ne sera efficace que s'il est constant et s'il est fait d'une manière intelligente.

Dès que l'enfant commence à lire, on doit exiger une bonne prononciation et donner le sens des mots qu'il ne connaît pas. Aussitôt qu'il est capable de tracer les lettres et de les assembler pour former des mots écrits, le travail de la rédaction commence. On exerce d'abord l'enfant au choix des termes, puis à la construction des phrases et à leur liaison pour exprimer la suite des idées.

Prenons un exemple des plus simples ; engageons avec un élève le dialogue suivant :

M.— Voyons, Henri, comment appelez-vous *la petite fille qui a le même papa et la même maman que vous ?* (Voilà l'idée éveillée par le maître).

E.— C'est *ma petite sœur*. (Voilà le mot trouvé par l'élève).

M.— Si votre petite sœur *n'est pas en bonne santé, si elle est obligée de rester au lit*, dans quel état est-elle ?

E.— Elle *est malade*.

M.— Si ce n'est presque rien, vous direz : *elle est malade* ; mais si on est obligé de faire venir le médecin, si on a des craintes, direz-vous simplement *elle est malade ?*

E.— Oh ! non ; je dirai qu'elle est *bien malade*, ou *très malade*, ou encore *gravement malade*.

M.— Bien ; composez, au moyen des réponses que vous m'avez faites, une phrase qui dira que la petite fille de votre papa et de votre maman n'est pas en bonne santé.

E.— *Ma petite sœur est bien malade*.

Par ce procédé vous avez fait réellement produire à l'enfant quelque chose. Le travail qu'il a fait est énorme au point de vue de la rédaction ; car avant de le faire, il se croyait peut-être incapable de composer une phrase, mais après l'avoir fait, il sent qu'il peut faire quelque chose ; il a essayé ses ailes, et, sentant là une force, il voudra les essayer encore.

Autre exemple :

M.— Comment appelez-vous *une durée de sept jours*, composée de lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche ?

E.— Une *semaine*.

M.— Comment désignez-vous la semaine qui a précédé celle où nous sommes ?

E.— La semaine *dernière*.

M.— Comment appelez-vous *l'exercice où l'on apprend à lire ?*

E.— La *lecture*.

M.— Quelle place avez-vous pour la lecture, si c'est *vous qui lisez le mieux ?*

E.— La *première place*.

M.— Alors vous dites que vous êtes....?

E.— Le *premier*.

M.— Faites donc une phrase pour dire, au moyen de vos réponses, la place que vous avez eue pour avoir lu mieux que les autres pendant la semaine qui a précédé celle-ci.

E.— *La semaine dernière, j'ai été le premier pour la lecture.*

Il ne sera pas difficile, par des questions analogues, d'amener l'enfant à exprimer la même pensée avec des variantes :

Cette semaine, je suis le premier pour la lecture.

La semaine prochaine je serai encore le premier.

On lui fera remarquer avec soin :

qu'au *passé* (la semaine dernière), il dit : *j'ai été*,

au *présent* (cette semaine), il dit : *je suis*,

au *futur* (la semaine prochaine), il dit : *je serai*.

Les réponses que nous donnons ne doivent pas être considérées comme seules bonnes ; l'enfant peut répondre d'une manière également bonne en d'autres termes. C'est même une excellente chose que d'avoir de la variété, et de ne jamais manquer une occasion de montrer que la même pensée peut souvent s'exprimer de plusieurs manières.

Quand l'enfant aura exprimé la proposition ci-dessus des trois manières demandées, il lui sera facile de les assembler pour faire la phrase qui suit :

La semaine dernière, j'ai été le premier pour la lecture ; cette semaine, je suis *encore* le premier ; je *veux faire mon possible* pour rester le premier la semaine prochaine.

On lui fera trouver les mots soulignés au moyen de questions ; il pourra dire également bien :

je veux *faire mon possible* pour
m'*efforcer* de
m'*appliquer* afin de

Ces exercices répétés souvent amèneront vite l'enfant à s'exprimer. Il faut prendre garde en les faisant de ne pas *mêler* la leçon d'*orthographe* à la leçon de *rédaction*. Quand on sera arrivé à l'expression de la pensée d'une manière aussi exacte et aussi parfaite que possible, alors seulement on pourra faire faire la correction orthographique.

(A suivre)

H. NANSOT.

La "Grammaire parlée"

La conférence de M. Prad, publiée dans *L'Enseignement Primaire* de mai et de juin derniers, a été longuement critiquée par M. Adjutor Rivard, dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, du mois d'août dernier. Dans la dernière livraison de notre revue, nous avons dit un mot de l'attitude de M. Rivard et nous avons promis de reproduire la partie pratique de son travail.

Aujourd'hui, nous remplissons notre promesse, afin de faire profiter les instituteurs et les institutrices de l'expérience de M. Rivard, qui est professeur d'élocution à l'Université Laval.

Nous laissons la parole au rédacteur du *Bulletin* :

Le professeur (1) commence par se demander : " Pourquoi une grammaire parlée ? "

Pourquoi, en effet, une *grammaire parlée*, et pourquoi pas une *grammaire de la parole* ? Dit-on *l'art peint* pour, *l'art de la peinture* ? La *grammaire parlée*, si les mots ont un sens, c'est la grammaire enseignée par la parole, c'est l'enseignement oral de la grammaire.

M. Prad a surtout traité la prononciation des voyelles.

On sait que les voyelles sont autant de modifications d'un son fondamental donné dans le larynx ; que chacune d'elles résulte du renforcement de certaines résonances secondaires ; que la superposition de ces résonances au son fondamental constitue le *timbre* ; et que partant c'est par le timbre que les voyelles se distinguent entre elles. Ainsi, " a " est un timbre, " á " en est un autre. Outre le *timbre*, on distingue dans les voyelles la *quantité* ou la durée, et l'*acuité* ou la hauteur musicale, pour ne rien dire de l'*intensité*. L'*acuité* et la *quantité* sont des accidents ; le *timbre* est la qualité essentielle de la voyelle, il la constitue dans son individualité. Un timbre quelconque de l'échelle vocalique, " a, é, è, i ", etc., peut se chanter indifféremment sur tous les degrés de la gamme musicale, et sa durée n'est pas déterminée. S'il est vrai que le timbre est caractérisé physiquement par des harmoniques plus ou moins aiguës (d'où les appellations de voyelles *aiguës* et de voyelles *graves*), et se prête plus ou moins au prolongement du son (d'où l'on a dit : voyelles *longues* et voyelles *brèves*), ce caractère n'entraîne pas l'*acuité* non plus que la longueur absolue de la voyelle ; aussi l'on a ramené les différences de timbre à des différences d'ouverture de l'organe vocal, et l'on a classé les voyelles en *ouvertes*, *moyennes* et *fermées*. Le degré d'élévation et la mesure de durée du son n'ont donc rien de commun avec le timbre de la voyelle. Ces notions sont élémentaires.

L'étude publiée par *L'Enseignement Primaire* confond tout cela et ne distingue pas entre l'élément essentiel du son et ses qualités accidentelles. Après avoir dit qu'on devrait appeler *fermé* l'accent aigu, *ouvert* l'accent grave, et *long* l'accent circonflexe, l'auteur ajoute que le premier détermine " une petite chute dans la voix ", et que l'autre " élève la voix. " Plus loin : " La voix, dit-il, prend trois *tonalités* différentes : 1° la voix *aiguë*, qui appartient aux syllabes très brèves ou accidentées de l'accent ouvert ; 2° la voix *medium*, appartenant aux syllabes intermédiaires ou accidentées de l'accent fermé ; 3° la voix *grave*, comprenant les syllabes longues ou accidentées de l'accent long ". Ce serait donc la *tonalité* de la voix qui distinguerait les voyelles entre elles ; en d'autres termes, les voyelles, ouvertes ou fermées, seraient constituées dans leur individualité, non par le timbre, mais par l'*acuité*, et la voyelle serait une valeur musicale, et non pas vocalique ! Ainsi, les ouvertes se chanteraient dans le haut de la voix ; les fermées, dans le *medium* ; les brèves seraient nécessairement élevées ; les voyelles de quantité moyenne s'émettraient sur un ton ni trop bas ni trop haut ; et quant à la voix grave, elle serait exclusivement réservée aux syllabes longues !

(1) M. Rivard désigne ici M. Prad, artiste français, l'un des conférenciers du congrès pédagogique qui eut lieu à Québec, au mois d'août 1902.

Lisez encore la théorie de la distinction de l'*a* ouvert et de l'*a* fermé : " Il est à remarquer que tous les *a* aigus ou graves ne le sont pas également. Pour rendre cette remarque visible, supposons que les trois tonalités différentes de la voix nous représentent une portée : Les syllabes aiguës seront celles au-dessus de la portée ; les syllabes médium seront celles sur la portée ; les syllabes graves celles en dessous de la portée. Les lignes intermédiaires, allant du son le plus grave au son le plus aigu, nous représentent les modulations de la voix parlée ". C'est clair, le passage d'un timbre à un autre est une modulation, une inflexion ! Le français aurait donc un accent psalmodié, un accent chantant !.... Ce n'est pas ainsi que parle M. Prad, et il y a erreur manifeste. On a peut-être reproduit dans le chapitre de la prononciation une phrase ayant trait à l'expression.

M. Prad confond aussi le registre et le timbre de la voix. En lisant une scène du *Cid*, dit-il, " si vous vous servez de deux timbres : l'un élevé pour Chimène, l'autre grave pour Don Diègue, vous pourrez interpréter correctement et avec le mouvement d'intensité voulu la scène géniale du poète ". Comment nos instituteurs s'y prendront-ils pour élever et abaisser le timbre de leurs voix ?.... Et que pourront-ils bien entendre par mouvement d'intensité ?

Les règles pour la prononciation particulière de chaque voyelle ne sont pas plus justes. Qu'on en juge.

A, dit M. Prad, est bref et aigu (lisez ouvert) " dans le milieu des mots, sauf quelques exceptions ". Or, au milieu des mots, *a* est fermé dans tous les noms en *-ation*, *asions*, *-assions*, et il y en a 668 ; dans 27 mots où il est suivi du groupe *ss* ; dans 51 mots en *-aille* ; dans 30 mots en *-ailler* ; dans 17 mots en *-ailleur* ; dans 50 mots environ où *a* est suivi de l'articulation " *z* " ; et dans 64 autres cas difficiles à classer. Soit plus de 900 mots français, où *a*, ni initial ni final, est cependant fermé. Le premier traité de prononciation venu vous donne ces règles. Est-ce là ce qu'on peut appeler " quelques exceptions " ?

Plus loin, je lis que la voyelle *a* est longue et grave (lisez fermée), quand elle est " suivie de la muette *ble* ". Or, il y a 327 mots où *a*, suivi de *ble*, reste ouvert, comme *agréable*, *admirable*, etc., sans compter ceux où *a* est atone, comme *agréablement*, etc.

Nous prononçons mal les *u*, d'après M. Prad. Il le prouve par la nasale de *chacun*... Le son de *un* n'est pas un " *u* " nasal, et M. Prad le sait bien. Pour guérir ce défaut de prononciation, voici, dit-il, un excellent exercice, et il cite la formule du " Petit pot à beurre ". L'exercice est bon ; mais il faut savoir à quel dessein il est assorti. Cette gymnastique vocale forme à la prononciation de l'*e* ouvert labialisé (= " *ce* "), et peut par là conduire à l'émission de l'*e* ouvert labialisé nasal (= " *oè* "), mais n'a aucunement pour objet la prononciation de l' " *u* " qui est un " *i* " labialisé.

De l'enseignement de l'anglais (Suite)

Dans la livraison de septembre, nous avons dit, en peu de mots, quelle était la manière de procéder, autrefois en usage dans les écoles anglaises, en enseignant la langue ; dans le présent numéro, nous exposerons avec plus de détails la voie communément suivie aujourd'hui dans les bonnes écoles, en enseignant cette matière.

Le programme est : 1° Lecture-écriture-orthographe.—2° Exercices de langue (*Language Lessons*).—3° Composition.—4° L'enseignement grammatical proprement dit, avec un manuel et exercices grammaticaux en rapport avec ce manuel, ce que les anglais appellent *Technical Grammar*.

LECTURE-ÉCRITURE-ORTHOGRAPHE.—Les pédagogues anglais conseillent d'employer la méthode analytique en enseignant la lecture aux commençants, et on peut dire que ce conseil est généralement suivi. La méthode analytique, ou phono-analytique, comme l'appellent certains auteurs, consiste à aller des idées ou des choses aux mots, des mots aux sons et aux articulations entendus dans leur énonciation,—des sons et articulations aux noms des lettres employées pour les représenter. Les livres de lecture Sadlier, en usage dans notre province, ont été, avec les tableaux qui les accompagnent, préparés pour servir à l'enseignement de la lecture d'après la méthode phono-analytique. Il ne faudra pas croire que nous prétendons que cette série ne peut pas servir à l'enseignement de la lecture d'après l'ancien procédé ou d'après le procédé phonique. Un livre fait pour enseigner à lire d'après la méthode analytique ou d'après le procédé phonique, peut être utilisé en enseignant par le procédé alphabétique, mais la proposition réciproque n'est pas vraie.

MANIÈRE DE PROCÉDER.— Ne faites lire aux commençants que des mots représentant des idées et des choses avec lesquelles ils sont familiers. Exemple : On montre à l'élève, dans son livre ou sur le tableau de lecture, une gravure représentant un homme, on lui demande ce que la gravure représente ; lorsqu'il a répondu, on lui fait voir le mot *man*, alors on lui demande d'indiquer ce mot partout où il se trouve dans son livre ; ayant constaté qu'il le connaît, on procède de la même manière avec un deuxième mot, disons *pan* (un plat), puis avec un troisième mot, *fan* (un éventail). L'élève est capable de lire trois mots *man*, *pan*, *fan*,— on lui fait trouver ce qu'il y a de commun dans les signes qui représentent ces mots,— la syllabe *an*, puis on écrit, l'un au-dessous de l'autre, les trois mots sur le tableau, ayant soin dans chaque cas de séparer quelque peu la première lettre de la syllabe *an*. Après avoir lu cette syllabe, le maître cache la première lettre et fait lire *an* dans chacun des trois mots, après quoi il fait lire les articulations *m*, *p*, *f*, qu'il fait prononcer *me*, *pe*, *fe* au lieu de *emme*, *pi*, *effe* ; il continue ainsi à faire lire d'autres mots qu'il analyse de la même manière ; lorsque le nombre des mots connus de l'élève est suffisant pour former de petites phrases, l'élève relit les mêmes mots dans ces phrases. L'élève apprend ainsi à lire les mots usuels ; il apprend sans s'en apercevoir, pour ainsi dire, les sons, les articulations, et les noms des lettres. On lui enseigne à écrire ce qu'il lit et de cette manière il apprend l'orthographe. Sur la question de la lecture et de l'orthographe, voici ce que dit le rapport du Bureau de l'Instruction publique de l'État de Massachusetts, année 1891-92, pages 128, 132 :

First year.— READING.— Vocabulary of first year, two or three hundred words taught from objects and read in simple sentences at sight. Spend twenty weeks, or one-half of the school year, on such work. Take from forty to fifty words during the first two months, and from fifty to eighty words during each of the following three months. For the remaining time, read from books. Use the ordinary primer or first reader, reading such lessons only as contain simple sentences, that may be easily known at sight.

SPELLING.— The first spelling exercises may consist of copying from the blackboard words used in the reading lessons. When the names of the letters are known, oral spelling may be introduced. The words used in the spelling lessons may be those found in the reading exercises.

2° EXERCICES DE LANGUE (*Language Lessons*). — Par exercices de langue, les Anglais entendent toute une série d'exercices journaliers, propres à mettre l'élève en état de parler et d'écrire facilement aussi bien que correctement. Ces exercices commencent dès la première année et se continuent pendant toute la durée de la scolarité. Dans toutes les classes, jusqu'à la cinquième inclusivement, on commence par faire parler l'élève, puis par le faire écrire : les exercices sont oraux et écrits. On utilise surtout les leçons de choses. Ces leçons sont un excellent moyen d'apprendre la langue ; elles obligent l'enfant de trouver des mots pour dire ce qui frappe ses sens. On prend un objet quelconque, un morceau de craie, par exemple. L'enfant aura sur ce morceau de craie à écrire un certain nombre de phrases courtes. On lui demandera d'abord de quelle couleur est la craie ; cela le frappe tout de suite : *La craie est blanche*. Il ne lui sera pas difficile de faire cette phrase. Quelle est la forme de ce bâton de craie ? — *le morceau de craie est long et rond*. Ensuite on passe aux usages de la craie, et, si son intelligence est déjà assez développée, on lui demandera d'où l'on tire la craie. Il fera ainsi toute une série de petites phrases qui seront un utile exercice de langage ; il aura trouvé des mots pour rendre sa pensée. Il pourra ensuite enchaîner ses idées et de quatre ou cinq propositions faire une seule phrase. C'est ainsi qu'il apprendra la construction des phrases et qu'il commencera l'étude de la syntaxe d'une manière pratique sans avoir étudié même les éléments de la grammaire dans un manuel. Nous extrayons du rapport déjà mentionné, les conseils suivants sur la méthode à suivre en enseignant ce sujet aux élèves de première et de deuxième année ; nous n'osons pas donner les indications pour chaque année du cours, cela nous entraînerait trop loin.

First year. — LANGUAGE. — At first let the pupils use simple sentences, each one beginning with the name of the object before the mind.

2. Teach the names of plants kept in the school-room and in the school yard ; the names of trees near the school-house ; the names of a few common minerals ; the names of a few of such common birds, fishes and insects as can be presented to the children for their observation.

3. Lessons to teach the names of qualities : as round, large, small, long, short, rough, smooth, color (red, yellow, blue).

4. Lessons to teach the names of actions : as walk, run, creep, fly, sing.

5. Present pictures of objects that have been observed, and lead pupils to describe what is seen in the picture. This will cultivate the representative powers, memory and imagination.

SUGGESTIONS. — In connection with lessons on names, teach the pupils to use *a* and *an* ; the plural of names ; the possessive case ; *is* and *are*, *was* and *were*, *has* and *have* ; verbs with singular and plural subjects : *The dog runs. Dogs run*. During the first year the pupils will learn that the sentence begins with a capital letter and ends with a period. They will also learn how proper names and the pronouns are to be written.

Alphabet learned during the year.

Second year. — ORAL WORK. — Teach simple lessons on plants, naming and describing their parts, their number, size, color, arrangement. Have similar lessons on some common fruits and animals.

Give special instruction in the use of such words as *here, hear; be, bee; right, write; their, there; etc.*

Continue lessons on colors.

Write on the blackboard some familiar words as book, apple, sled, top, day, and require the pupils to invent stories, using the words. Short stories may be read or invented by the teacher and reproduced by the pupil.

WRITTEN WORK.—Quite largely from dictation. Select exercises in reading book to be copied, with capital letters, question mark and period correctly used. The elementary composition work should consist of a succession of simple sentences, each beginning with a capital letter and ending with a period or question mark, and limited to an expression of well known ideas, obtained in the oral lessons.

Suggestions.—In all lessons on objects, present the object itself. Lead the pupils to describe it as a whole, then teach first its oral name and second its written name; in the same order teach its parts and their qualities.

In connection with these lessons, teach the pupil to use *this, that; these, those*; to use simple adjectives with nouns; to use *in, on, under, above, below*; to use pronouns as subjects and pronouns as objects of transitive verbs.

Begin to use adverbs. Have much written work. Make exercises simple and short. Insist on neatness, correct use of capitals, apostrophe, periods, and question marks.

Ainsi l'élève apprend la lecture, l'orthographe, la composition et aussi la partie utile et pratique de la grammaire dans le cours élémentaire; il apprend la grammaire par la langue et, sans avoir un traité de grammaire entre les mains, il apprend à parler et à écrire facilement et correctement.

GRAMMAIRE.—Un auteur français a dit en parlant de la grammaire: "Elle ne doit venir que lorsque l'enfant a déjà franchi toutes les premières difficultés de l'orthographe et de l'accord des mots. Elle ne doit paraître que dans le cours moyen, jamais dans le cours élémentaire. Jusque-là toute la science grammaticale doit consister dans quelques règles très courtes, résumant une leçon faite au tableau noir sur des exemples bien choisis." Comme on vient de le voir, les Anglais suivent cette opinion, mais ils vont encore plus loin; d'après le rapport déjà cité, l'enseignement grammatical proprement dit ne doit commencer qu'avec la huitième année de scolarité. "If the pupil has been rightly trained through the previous years of his course in the *practical* use of language and in the construction of sentences, he will be prepared by the eighth year to take up the study of the grammar of his language. *This* subject should be presented to the pupil not by definitions, committed to memory from books, but by an analysis of the language itself.

Nous croyons en avoir dit suffisamment pour renseigner les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* sur la méthodologie de l'enseignement de la langue, suivie dans les écoles anglaises. Avant de conclure, nous tenons à faire remarquer que le programme que nous venons d'exposer offre deux inconvénients très graves: 1° il ne peut être mis à exécution que par des personnes qui le comprennent et qui savent enseigner; 2° le maître ne peut pas diminuer son propre travail d'une manière notable en priant les élèves de se

faire aider de leurs parents, comme cela a lieu, dit-on, là où les procédés routiniers sont en usage. Il est à supposer que ceux qui ont préparé ce programme et qui ont indiqué les moyens d'en tirer profit, ont pensé que l'instituteur, comme tout autre homme de profession, doit être assez habile pour remplir sa mission sans le secours d'auxiliaires incompetents.

J. AHERN.

ANALYSE

Les Canadiens français doivent entretenir dans leur cœur l'amour du sol natal, et proclamer avec fierté la gloire de leurs ancêtres et la beauté de leur patrie.

I

ANALYSE LOGIQUE

Dans la phrase ci-dessus il y a deux propositions :

1^{ère} Prop. : Les Canadiens français doivent entretenir dans leur cœur l'amour du sol natal ; *proposition PRINCIPALE.*

2^{ème} Prop. : (et) *ils doivent* proclamer avec fierté la gloire de leurs ancêtres et la beauté de leur patrie ; *proposition PRINCIPALE.* Cet dernière proposition est *elliptique*, car elle contient deux mots sous-entendus : *ils* et *doivent*, elle est aussi *coordonnée* à la première par la conjonction de coordination *et*.

En décomposant la 1^{ère} proposition nous avons : SUJET, *les Canadiens français* ; VERBE, *sont* ; ATTRIBUT, *devant entretenir dans leur cœur l'amour du sol natal*.

Le sujet est *simple* (un seul nom : *Canadiens*) et complexe (pour complément l'adjectif *français*). L'attribut est simple (un seul participe présent : *devant*) et complexe, pour complément le reste de la proposition.

II

ANALYSE GRAMMATICALE

Les : article s., m. pl., dét. *Canadiens français*.— *Canadiens* (1) : n. pr., m. pl., suj. de *doivent*.— *doivent* : v. act. (devoir), 1^{ère} conj., mode ind., temps présent ; temps primitif : *devoir*, *devant*, *dû*, *je dois*, *je dus*, irrégul.— *entretenir* : v. act., 2^e conj., mode inf., temps prés., compl. dir. de *doivent*.— *dans* : prép. unit *entretenir* à *cœur*.— *leur* : adj. poss., m. s., dét. *cœur*.— *cœur* : n. c., m. s., compl. circ. de lieu de *entretenir*.— *l'* pour *le* : art. s., m. s., dét. *amour*.— *amour* : n. c., m. s., compl. dir. de *entretenir*.— *du* : art. comp., m. s., dét. *sol* (*dans du il y a de le*).— *sol* : n. c., m. s., compl. dét. de *amour*.— *natal* : adj. qual., m. s., qual. *sol*.— *et* : conj. lie la proposition qui précède à celle qui suit.— *proclamer* : v. act., 1^{ère} conj., mode inf., temps prés., compl. dir. de *doivent* (sous-entendu).— *avec* : prép. unit *proclamer* à *fierté*.— *fierté* : n. c., f. s., compl. circ. de manière de *proclamer*.— *la* : art. s., f. s., dét. *gloire*.— *gloire* : n. c., f. s., compl. dir. de *proclamer*.— *de* : prép. unit *gloire* à *ancêtres*.— *leurs* : adj. poss., m. pl., dét. *ancêtres*.— *ancêtres* : n. c., m. pl., compl. dét. de *gloire*.— *et* : conj. lie *gloire* et *beauté*.— *la* : art. s., f. s., dét. *beauté*.— *beauté* : n. c., f. s., compl. dir. de *proclamer*.— *de* : prép., unit *beauté* à *patrie*.— *leur* : adj. poss., f. s., dét. *patrie*.— *patrie* : n. c., f. s., compl. dét. de *beauté*.

(1) On pourrait aussi analyser *Canadiens français*, nom propre composé, mais il faudrait alors joindre les deux mots par un trait d'union.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

ELEMENTS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE (1)

PREMIÈRE PARTIE

Dieu, les anges et les hommes

Leçon IIIe—Dieu est infiniment bon

C'est Dieu qui m'a donné papa, c'est Dieu qui m'a donné maman, c'est Dieu qui m'a donné mes maîtres.

Dieu me donne mon pain chaque jour, Dieu m'a donné mes yeux, Dieu m'a donné mes mains, Dieu m'a donné mon corps : Dieu est bien bon.

J'aime beaucoup le bon Dieu, je le remercie.

Ma maman est très bonne, je l'aime beaucoup, je ne veux pas lui faire de la peine, je veux toujours lui obéir.

Mon papa est très bon, je l'aime beaucoup aussi, je veux lui obéir toujours.

Mais Dieu est infiniment bon, il est meilleur que papa et que maman : je l'aime plus que papa, plus que maman, plus que mes maîtres, je l'aime de tout mon cœur, je l'aime plus que tout, je ne veux point lui faire de peine, je serai sage.

Dieu a fait le soleil pour nous éclairer pendant le jour ; il a fait la lune et les étoiles pour nous éclairer pendant la nuit : Dieu a fait les astres *pour nous*.

Le cheval nous conduit, le bœuf laboure la terre, le chien garde la maison, les oiseaux chantent : Dieu a fait tous les animaux *pour nous*.

Les poiriers produisent des poires, les cerisiers produisent des cerises, la vigne produit des raisins, nous nous asseyons à l'ombre des arbres, nous nous reposons sur l'herbe, nous mangeons des légumes, nous aimons à sentir les fleurs : Dieu a fait les arbres et toutes les plantes *pour nous*.

Dieu est très bon, nous devons l'aimer beaucoup, il faut le remercier chaque jour.

Leçon IVe—Dieu est un esprit

Dieu n'a point de corps, il n'a point d'yeux, il n'a point d'oreilles, il n'a point de bouche, il n'a point de bras, il n'a point de mains, il n'a point de pieds, il n'est pas blanc, il n'est pas rouge, il n'est pas noir, il n'a point de couleur : Dieu est un esprit, nous ne pouvons ni le voir, ni le toucher ; nous le verrons dans le ciel après notre mort.

Pour le voir dans le ciel, il faut lui obéir et être sage.

(2) Reproduit des *Eléments de la doctrine chrétienne, à l'usage des petits enfants*.— Par l'abbé H. Convert. A Abbeville, chez Paillart.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Grammaire pratique

XXXV. L'adverbe. (*suite et fin*).— Il arrive souvent qu'un adverbe, au lieu de caractériser un verbe, est joint à un adjectif, ou à un participe, ou même à un autre adverbe, dont il complète et précise le sens. Ainsi, on dit :

Ce drapeau est *extrêmement* joli.

Le mur de notre jardin est *très-haut*, mais *peu solide*.

La tempête a *horriblement* dévasté le jardin.

Comme ces roses sont *gracieusement* épanouies !

Il tonnait *très violemment*.

L'adverbe *extrêmement* caractérise l'adjectif *joli* ; *gracieusement* caractérise *épanouies*. Cherchez vous-mêmes les autres rapports, pour vous rendre compte du rôle des adverbes joints à un adjectif, ou à un participe, ou à un autre adverbe.

Ainsi, il y a trois sortes d'adverbes : les adverbes de manière, les adverbes de temps, et les adverbes de lieu.

QUESTIONNAIRE

Y a-t-il des adverbes faciles à reconnaître comme étant dérivés des adjectifs ?

Qu'expriment ces adverbes ? Quelle est leur terminaison ?

EXERCICE

Ecrire en face des adverbes suivants l'adjectif dont ils sont dérivés :

Activement— Actuellement— Affreusement— Aigrement— Amicalement— Anciennement — Annuellement — Artificiellement — Attentivement — Avantageusement — Brillamment — Charitablement — Chèrement — Confusément — Considérablement — Continuellement— Correctement— Complètement— Cruellement— Doucement— Efficacement— Effrontément— Entièrement— Excessivement— Fièremment— Franchement— Fraternellement— Directement— Douloureusement.

Former oralement des phrases avec ces adverbes, ou tout au moins des *expressions* définies.

Trouver les adverbes dérivés des adjectifs suivants :

Admirable— Adroit— Agréable— Brutal— Brusque— Chaud— Claire— Convenable— Digne— Docile— Dur— Etroit— Exact— Ferme— Fin— Fou— Froid— Favorable— Extrême— Fort— Cordial— Difficile— Distinct.

Former oralement des phrases avec ces adverbes.

Exercices d'Invention et de Rédaction

I. **Invention.**— A quoi ressemblent :

Un lapin (à un lièvre),— une souris (à un rat),— une tourterelle (à un pigeon),— un renard (à un chien),— un tigre (à un chat),— un âne (à un cheval),— une taupe (à un rat),— une pomme (à une poire),— du seigle (à du blé).

MODÈLE.— Un lapin ressemble à un lièvre.

II. **Rédaction.**— *Le petit chat.*— Lisez cette petite histoire et inspirez-vous en pour raconter qu'on vous a donné un petit chat.

LE PETIT CHAT

Lorsque ma tante venait nous voir, elle apportait toujours quelque chose. Un jour c'était un panier fermé dans lequel on entendait remuer quelque chose. "Prends garde qu'il ne s'échappe, me dit-elle en me voyant ôter d'une main impatiente le petit bâton qui retenait la boucle du panier. Je crus que c'était un oiseau et levais le couvercle à demi.— C'était un petit chat !—Je le prends dans mes bras et me voilà courant en demandant du lait pour le faire boire.

III. **Invention.**— Comment appelle-t-on l'ouvrier qui fait les montres ? (horloger).— Que fait-il encore ? (des pendules, des horloges).— Et l'ouvrier qui fait les bijoux ? (bijoutier).— N'a-t-il pas un autre nom qui rappelle celui de l'or ? (orfèvre).— Nommer six sortes de bijoux (bague, collier, bracelet, boucle d'oreilles, broche, épingle de cravate).

MODÈLE.— L'ouvrier qui fait les montres est un horloger, il fait aussi des.... etc.

IV. **Rédaction.**— Description d'un parapluie.— Mettre un parapluie devant soi, et dire comment il est : grandeur, matière, couleur, forme du manche, détails, commodités : Mon parapluie n'est pas grand, car je ne suis pas grande non plus, il est de la taille d'un en-tout-cas de dame.

Il est en soie, bleu marin, le manche est en merisier et forme une petite canne recourbée. Ce manche est aussi armé d'un joli gland de même couleur que la soie.

Mon parapluie est bien commode, pas trop lourd et assez grand pour bien me garantir.

C'est un cadeau de ma marraine, et elle ne pouvait mieux le choisir.

Elocution et Grammaire

DICTÉES

I

L'EAU POTABLE

Pour qu'une eau soit propre à servir de boisson, elle doit être fraîche, limpide, sans odeur, d'une saveur faible mais agréable ; il faut de plus qu'elle soit aérée, et qu'elle contienne en dissolution des matières minérales.

QUESTIONS.— 1. Qu'entendez-vous par : *eau potable*, *une eau limpide*,— *une saveur*?— par *des matières minérales en dissolution* ?

2. Homonymes de *poids* ?

RÉPONSES.— 1. Eau bonne à boire ;— eau très claire ;— un goût ;— des sels fondus.

2. *Pois* : légumes ;— *poix* : espèce de colle dont les cordonniers enduisent leur fil.

II

LES ENFANTS ET LA NOIX

Deux enfants trouvèrent une noix parmi les cailloux du chemin ; ils se la disputèrent et se prirent même aux cheveux. Un vieillard qui passait s'arrêta et les traita de fous. Il se plaça entre les deux rivaux, cassa la noix, dont il prit le noyau, et donna à chacun une coquille, puis il renvoya les enfants à leurs jeux.

Maxime : Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.— *Deux* : qu'est ce mot ?— *Noix* : remarquer l'*x* du singulier. Écrire ce mot au tableau au singulier et au pluriel.— L'arbre qui produit la noix est le... ?— Le diminutif de *noix* est... ? (*noisette*).— *Chemin*, *route*, *voie*.— Remarquer le pluriel des noms en *ou* : *cailloux*, *fous*.— *Rivaux* : le singulier ? Qu'est-ce qu'un *rival* ? Rapprocher *concurrent*, *adversaire*.

EXERCICES.— Faites le récit oral de la dictée.— Analyse des verbes.— Conjuguez au mode conditionnel et à l'impératif *trouver*, *renvoyer*, *prendre*.

III

SAUVAGES DU CANADA

Lorsque les Français s'établirent au Canada, cette vaste région était habitée par diverses tribus sauvages.

Les Esquimeaux, au nord ; les Souriquois et les Cannibas, au sud ; les Montagnais, sur les bords du Saguenay et du lac Saint-Jean ; les Algonquins, sur les rives du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal ; les Iroquois, au sud des lacs Erié et Ontario ; les Hurons entre les lacs Erié et Huron ; les Outaouais, sur les bords de la rivière Ottawa.

EXERCICES.— Distinguer les noms propres et faire trouver sur la carte les régions où vivaient autrefois les sauvages du Canada.

IV

CHUTE MONTMORENCY

Cette chute, l'une des plus belles du monde, est formée par la rivière Montmorency qui se jette dans le Saint-Laurent, d'une hauteur de quatre-vingt-deux pieds, à quelques milles de Québec.

Les environs de cette chute ont été témoins de nombreux faits d'armes depuis la fondation de la colonie jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre, en dix-sept cent soixante.

EXERCICES.— Orthographe de *vingt*, de *mille* et de *cent*. Indiquer sur la carte de la province de Québec où se trouve la chute Montmorency.

Récitation

LA PATRIE

La patrie est le toit, le foyer, le berceau,
Le clocher d'une église, un verger, un ruisseau,
Une fleur, un ramier qu'on écoute à l'aurore.
Mais, ne l'oublions pas, elle est bien plus encore :
Elle est le souvenir, le souvenir pieux
Qui transmet aux enfants la gloire des aïeux !

EXERCICE.— Faire comprendre aux enfants que leur patrie est le Canada ; qu'ils doivent aimer leur pays avant celui des autres. Parler de nos aïeux, chercher à cultiver dans le cœur des enfants un patriotisme bien canadien.

COÛRS MOYEN

Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LE CUIVRE

Après le fer, le cuivre est le métal qui a les applications les plus étendues. Sa couleur rouge tirant sur le rose est tout à fait caractéristique, et lui a valu le nom de cuivre rouge pour le distinguer d'un de ses alliages, le laiton, qui est jaune. Il est plus *dur* que l'or et l'argent, et presque aussi *tenace* que le fer. A la température ordinaire, il se conserve indéfiniment à l'air sec ; mais s'il reste exposé à l'air humide, il s'altère rapidement et se couvre d'une *pellicule* verte qui a reçu le nom de vert-de-gris.

L'eau-forte l'attaque avec énergie, circonstance que l'on a utilisée depuis longtemps dans l'art de la gravure. Les dissolutions de sel marin produisent le même effet, et avec d'autant plus d'activité qu'elles sont moins concentrées, ce qui explique certains accidents assez fréquents dans nos ménages. La plupart des acides végétaux et des principes acides renfermés dans les substances grasses exercent pareillement une action destructive sur le cuivre.

Dans tous les cas, il se forme des composés *véneux*. Voilà pourquoi il est imprudent de laisser refroidir des préparations alimentaires dans des vases de cuivre, et combien il importe de les étamer, c'est-à-dire de les recouvrir d'une mince couche d'étain.

QUESTIONS.— 1. Que signifie le mot *pellicule* ; sens du suffixe *ule* ; citer d'autres suffixes diminutifs.

2. Quelle différence entre *dur* et *tenace*.
3. Qu'est-ce qui explique *certaines accidents fréquents dans nos ménages* ? Quels sont ces accidents ?
4. Quelle différence entre *véneux* et *venimeux*.

RÉPONSES.— 1. *Pellicule* : petite peau. Le suffixe *ule* est diminutif comme *aille*, *as*, *atre*, *ale*, *el*, *la*, *et*, *ille*, *in*, *im*, *ol*, *euille*, *on*, *at*.

2. *Dur* : qui ne se laisse pas entamer ou rayer : *tenace*, qui résiste à la traction, qui ne se casse pas facilement : le verre est dur, il n'est pas tenace ; le fer est très dur, il est très *tenace*.

3. Le sel marin attaque le cuivre, il forme avec lui un sel véneux, un poison. Si donc l'on fait cuire dans le cuivre des aliments salés, les personnes qui consomment ces aliments courent le risque d'être empoisonnées. C'est de cet accident qu'il est question.

4. *Véneux*, *venimeux* : qui renferme du poison.— *Véneux* se dit des plantes et *venimeux* des animaux.

II

IL FAUT TRAVAILLER À L'ÉCOLE

Tu te dis aujourd'hui : " Cela m'ennuie d'apprendre mes leçons, d'apprendre l'histoire et la géographie, de compter et de faire des dictées ; j'aimerais bien mieux jouer aux billes ou faire l'école buissonnière. Mon maître est sévère et me punit quand j'ai été paresseux et cela me déplaît. " — Fort bien... Seulement, si tu ne profites pas aujourd'hui de l'occasion d'apprendre qui t'est donnée, tu ne la retrouveras plus. D'ici peu, on ne te dispensera plus de gagner ta vie, et, pour manger, il faudra que tu travailles. Si tu n'as rien fait sur les bancs de l'école, tu le regretteras amèrement, mais il sera trop tard pour le regretter.

QUESTIONS.— 1. Que signifie le mot *dispenser* ?— 2. Donner deux dérivés de *sévère*.— 3. Analyser *me* dans *me punit*.— 4. Conjuguer à l'indicatif présent, avec un complément, le verbe *dire*.— 5. Qu'est-ce que les adjectifs déterminatifs ?

III

LE LAC CHAMPLAIN

Le lac Champlain, dont il est souvent question dans l'histoire du Canada, fut découvert par l'illustre navigateur dont il porte le nom.

Il s'étend entre le Canada et les États-Unis.

A l'extrémité sud du lac Champlain, se trouvait le fort Carillon bâti par les Français et qui fut le théâtre de plusieurs combats. C'est à cet endroit que l'éclatante victoire chantée par notre poète national, Crémazie, fut remportée le 8 de juillet 1758, par trois mille six cents Canadiens, commandés par Montcalm.

EXERCICES.— Indiquer sur la carte où se trouve le lac Champlain.— Quel est le nom de l'illustre navigateur qui découvrit ce lac ?— Faire trouver les verbes dans la dictée, nommer le sujet, le complément de chacun d'eux. Expliquer l'orthographe des mots : *bâti*, *chantée*, *remportée*, *commandés*.— Expliquer le sens des mots *illustre*, *extrémité*, *théâtre*, *éclatante*.

Récitation

LE CANADA

Salut, ô ciel de ma patrie !
 Salut, ô noble Saint-Laurent !
 Ton nom dans mon âme attendrie
 Répand un parfum enivrant.

Dans tes verdoyantes campagnes
 Où séjourne le vrai bonheur,
 Le Canadien a pour compagnes
 Les plus saintes vertus du cœur.

Fidèle au culte de ses pères,
 De leur exemple il suit la loi,
 Et fuyant les mœurs étrangères,
 Il garde sa langue et sa foi.

OCTAVE CRÉMAZIE.

Rédaction

DES PLUMES

De quelles plumes animales s'est-on d'abord servi, pour écrire ?
 Quelles sont les plumes dont nous nous servons maintenant ?

SUJET TRAITÉ

Nous nous servons pour écrire, de plumes en fer ou plumes métalliques ; mais autrefois, on se servait de plumes animales plus élastiques et plus fortes. Les plumes de cygne sont trop grosses, celles du canard trop minces, la plume d'oie réunit les qualités désirées.

Longtemps les Hollandais ont préparé ces plumes ; ils les trempaient quelques instants dans un bain de cendres chaudes pour les débarrasser du corps gras qui les recouvre et empêche l'encre d'y adhérer.

Mais les plumes d'oie grincent sur le papier et il faut les tailler ; tandis que les plumes métalliques dont nous nous servons ont le grand avantage d'être tout préparées.

Il n'y a guère qu'une cinquantaine d'années que cette fabrication existe. On taille ces plumes dans des planches d'acier qui sont découpées en bandes et ces bandes sont soumises à des préparations successives qui nous donnent les jolies plumes avec lesquelles nous écrivons nos devoirs et nos lettres.

COURS SUPÉRIEUR

Récitation

I

SOYONS UNIS

Les vieux chênes de la montagne
 Où combattirent nos aïeux ;
 Le sol de la verte campagne
 Où coula leur sang généreux ;

Le flot qui chante à la prairie
 La splendeur de leurs noms bénis,
 La grande voix de la patrie,
 Tout nous redit : soyez unis.

OCTAVE CRÉMAZIE.

III

MGR DE LAVAL

Montmorency-Laval ! quel nom brillant de gloire !
 Quel astre au firmament de notre belle histoire !
 Il né porta jamais le mousquet du soldat ;
 Mais père d'un clergé dont la patrie est fière,
 Sans peur inscrivons-le sur la noble bannière
 De son bien-aimé Canada !

Gloire, gloire à Laval ! — L'enfant du sanctuaire
 Ne doit pas être seul à bénir sa poussière :
 Il doit remplir d'orgueil tout vrai cœur canadien.
 Que le pays entier le chante et l'éternise ;
 Montmorency-Laval ! s'il fut grand dans l'Eglise,
 Il fut aussi grand citoyen !

L'abbé A. GINGRAS.

Vocabulaire

I. Indiquez la famille ou la catégorie à laquelle appartiennent les êtres ou les objets désignés ci-dessous :

Zouave : *soldat*. — Montre : *bijou*. — Chapeau : *coiffure*. — Vipère : *reptile*. — Sculpteur : *artiste*. — Haricot : *céréale*. — Eponge : *zoophite*. — Musique : *art*. — Chimie : *science*. — Juin : *mois*. — Lune : *planète*. — Truite : *poisson*. — Huître : *mollusque*. — Fratricide : *crime*. — Méchanceté : *défaut*. — Charité : *vertu*. — Bleu : *couleur*. — Platine : *métal*. — Chalet : *habitation*. — Poignard : *arme*. — Harpe : *musique*. — La livre : *poids*. — Anisette : *liqueur*. — L'est : *points cardinaux*. — Violette : *fleur*. — Menuisier : *artisan*. — Scie : *outil*. — Peuplier : *bois*. — Blé : *céréale*. — Datte : *fruit*. — Bilboquet : *jouet*. — Soleil : *astre*. — Lundi : *jours*. — Papillon : *insecte*. — Do : *note musicale*. — Faisan : *oiseau*. — Veste : *habit*. — Sabot : *chaussure*. — Grèce : *pays*. — Afrique : *partie du monde*.

II. — Un adverbe étant donné, trouvez le nom et la préposition qui en sont l'équivalent :

Habilement : *avec habileté*. — Précisément : *avec précision*. — Poliment : *avec politesse*. — Excessivement : *avec excès*. — Gaîment : *avec gaîté*. — Activement : *avec activité*. — Héroïquement : *avec héroïsme*. — Opiniâtement : *avec opiniâtreté*. — Justement : *avec justice*. — Affectueusement : *avec affection*.

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

CONSERVONS NOTRE CARACTÈRE NATIONAL

Nous occupons une place *exceptionnelle* sur ce continent, dans le voisinage *immédiat* d'une grande *république* qui poursuit une politique d'*expansion* et d'*absorption*,

et, si nous ne *voulons* pas être enveloppés dans le grand Tout Américain par ces lois de la *gravitation* aussi irrésistibles dans l'ordre politique que dans le *monde physique*, il faut *appesantir*, permettez-moi cette expression, il faut appesantir la *densité* de notre culture intellectuelle. C'est ainsi que l'*ont compris* les sauveurs de la race. Que serions-nous *devenus* si nos grands devanciers *avaient prêté* la main à je ne sais quel projet d'unification intellectuelle qui n'est d'ailleurs, dans la pensée de ceux qui nous *y convient*, qu'une tentative d'*assimilation* et la main mise sur notre nationalité ? Gardons avec amour la religion sacrée du souvenir, le dépôt de nos traditions. Ce qui fait une nation, ce n'est pas seulement l'indépendance, ce n'est pas toujours l'indépendance, c'est aussi et surtout le patrimoine intellectuel, moral, social que le passé lègue au présent et que le présent doit léguer à l'avenir. *L'émancipation psychologique* peut seule donner l'émancipation politique, et malheur aux *collectivités* qui finissent par adopter l'âme d'un autre peuple. Il y a longtemps que *Tacite* a écrit que la langue des conquérants dans la bouche des vaincus est une langue d'esclaves.

HON. AD. TURGEON.

(Discours au cinquantenaire du collège de Lévis, 1903).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.— *exceptionnelle* : donnez les mots de la même famille : *exception, excepté, excepter, exceptionnellement*. *Excepter* signifie : mettre en dehors de, mettre à part.— *immédiat* : entre deux choses *immédiates*, il n'y a rien, elles se touchent.— *république* : gouvernement d'un peuple qui s'administre lui-même par les représentants qu'il choisit.— *expansion* : action de s'étendre, d'augmenter ses dimensions.— *absorption* : action de faire entrer en soi-même.— *voulons* : faites donner les temps simples et les irrégularités.— *gravitation* : force en vertu de laquelle tous les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse de leur distance.— *monde physique* : monde des êtres matériels.— *appesantir* : rendre *pesant* ; ici l'auteur l'emploie pour *augmenter*.— *densité* : rapport entre le poids d'un corps et son volume ; une pinte de plomb pèse plus qu'une pinte d'eau, d'où il résulte que la densité du plomb est plus grande que celle de l'eau.— *l'ont compris* : faites donner les temps simples et les irrégularités.— *devenus* : auxiliaire *être*, accord avec le sujet.— *avaient prêté* : pas d'accord, le complément direct est après.— *sais* : temps simples et irrégularités.— *convient* : verbe *convier*, inviter.— *assimilation* : action de rendre quelque chose semblable à nous-même.— *émancipation psychologique* : indépendance de l'âme.— *collectivités* : groupes de peuples ayant la même langue, les mêmes lois ; l'auteur veut dire ici les petits peuples.— *Tacite* : historien latin qui vivait à la fin du premier et au commencement du second siècle.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

Tacite a écrit que la langue des conquérants dans la bouche des vaincus est une langue d'esclaves.

Principale : *Tacite a écrit.*

Complétive directe de *a écrit* : *la langue des conquérants dans la bouche des vaincus est une langue d'esclaves.*

Dans la bouche des vaincus est un complément déterminatif de *langue des conquérants* ; ce complément équivaut à *parlée par les vaincus*. Le complément est réellement *déterminatif*, car si on le supprimait la proposition serait fautive.

Faites analyser ensuite les mots de la phrase tour à tour ; après le travail ci-dessus, il n'y a plus de difficulté.

II

LES GRANDS ARBRES DE NOS FORÊTS

Parmi les grands arbres de nos forêts, on peut voir l'orme blanc si remarquable par l'ombrage protecteur qu'il offre au travailleur. A une *vingtaine* de pieds du tronc, quatre ou cinq *rameaux* s'élancent en *divergeant* jusqu'à une hauteur de soixante ou

soixante-dix pieds, et là *s'arrêtent* pour se pencher vers la terre, formant avec leur riche feuillage un immense *parasol*. Quelques-uns de *ces* arbres *s'élèvent* à une hauteur de cent pieds. Isolés, ils apparaissent dans toute leur majesté, et ce sont *sans contredit* les arbres les plus magnifiques de nos forêts. On *voit* encore le frêne blanc, remarquable par sa blanche écorce, la beauté de son feuillage, et l'excellente qualité de son bois qui *sert* à une multitude d'usages ; le hêtre à l'écorce *grisâtre*, que la foudre ne frappe jamais et dont les branches offrent aussi par leur gracieux feuillage et leur *attitude horizontale*, un arbre recherché ; le merisier à l'écorce *aromatique* et dont le bois égale en beauté *l'acajou* ; le sapin au feuillage toujours vert, et enfin le pin, qui s'élance jusqu'à cent cinquante pieds et que sa forme *gigantesque* a fait surnommer le roi de nos forêts.

GÉRIN-LAJOIE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.— *Parmi* : composé de *par* et de *mi* (moitié) : signifie *au milieu de*.— *vingtaine* : différence avec *vingt* ? *vingtaine* est plus vague, il signifie *environ vingt* ; *vingt* indique le nombre exact.— *rameaux* : mots de la même famille : *rame*, *ramer*, *ramifier*, *ramification*, *rameur*, *ramure*.— *divergeant* : en suivant deux directions qui s'écartent. Le contraire est *convergeant*.— *jusqu'à* : cette locution prépositive indique le *temps* ou la *distance*.— *s'arrêtent* : cherchez le sujet : *quatre ou cinq rameaux*.— *parasol* : donnez d'autres mots dans lesquels entre le préfixe *para* : *paratonnerre*, *parapluie*, *paravent*, *parachute*, etc. Un équivalent de *parasol* ? *ombrelle*.— *ces* : pourquoi le *démonstratif* ? Parce qu'on rappelle les *grands arbres* du commencement.— *s'élèvent* : faites remarquer les temps où l'avant dernière syllabe ne prend pas l'accent.— *sans contredit* : remplacez ces deux mots par un seul : *certainement*.— *voit* : temps simples et irrégularités ? (attention au futur et au conditionnel présent).— *grisâtre* : sens de la terminaison *être* ajoutée à un adjectif ? l'idée est moins affirmative.— *attitude* : maintien, manière de se tenir.— *horizontale* : le contraire *verticale* ; indiquez le sens de ces deux mots.— *aromatique* : qui contient un *arome* c'est-à-dire une essence d'une odeur particulière, un parfum.— *acajou* : bois précieux veiné de rouge foncé.— *gigantesque* : géante, très grande, au-dessus de l'ordinaire.— Faites indiquer le rôle des noms de la dictée.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

Parmi les grands arbres de nos forêts, on remarque le pin, qui s'élance jusqu'à cent cinquante pieds et que sa taille gigantesque a fait surnommer le roi de nos forêts.

Principale : *Parmi les grands arbres de nos forêts, on remarque le pin.*

1^{ère} Complétive explicative de *pin* : *qui s'élève jusqu'à cent cinquante pieds.*

2^{ème} Complétive de *pin* : *que sa taille gigantesque a fait surnommer le roi de nos forêts.*

REMARQUES : Dans la *principale*, il y a une inversion ; *Parmi les grands arbres de nos forêts* est un *compl. circ.* de *on remarque* (on remarque où ? Parmi les grands arbres...)

Les deux complétives sont *explicatives* ; on pourrait les supprimer, la proposition serait encore vraie.

L'expression *a fait surnommer* doit être analysée comme étant le passé indéfini du verbe *faire surnommer*.

Le roi de nos forêts est un *compl. circ.* de *a fait surnommer* ; (il répond à la question *comment ?*) le *compl. dir.* est *que* (antéc. *pin*).

Composition

SUJET À TRAITER

LA CLOCHE

Qu'est-ce que la cloche ?
 Que nous rappelle-t-elle ?
 Comment devons-nous l'entendre ?

SUJET TRAITÉ

La cloche est une amie qui nous parle du devoir et nous rappelle notre noble origine. C'est une voix du ciel ; elle nous élève au-dessus des tristesses de cette terre et nous parle un langage divin qui élève et transporte :— Elle nous accompagne dans toutes les circonstances graves de notre vie et plane sur notre cercueil.

Son gai carillon annonce aux oreilles, et plus encore aux cœurs qui savent l'entendre, que nous avons été faits chrétiens ; que l'eau sainte du baptême nous a purifiés du péché originel. Plus tard, elle sonne joyeusement l'heure bénie de la première Communion, puis c'est un mariage qu'elle annonce, et enfin c'est le glas éperdu et douloureux qui se fait l'écho de nos douleurs et pleure avec nous nos chers disparus.

Mais il est aussi une autre cloche, celle de l'école ; celle-ci annonce les heures d'études, de travail, celles aussi de la récréation ; c'est la personnification du devoir qui a ses peines et ses joies. Aussi comme nous l'aimons, comme nous devons l'aimer et lui être fidèle !

Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Souvent même, nous négligeons d'écouter cette voix qui nous porte au bien ; elle nous ennueie, nous agace, et c'est bien mauvais signe, car lorsque la voix du devoir est pénible à entendre, c'est que notre âme est dans de tristes conditions, qu'elle est lâche et indigne de la tâche qui lui incombe.

Il faut donc que nous prenions l'habitude d'écouter notre conscience, d'être attentifs à éviter le mal, à pratiquer le bien, et alors la cloche deviendra pour nous une amie, à qui nous serons reconnaissants de nous remettre dans la voie droite si, par malheur, nous l'avons abandonnée.

Enseignement agricole

Exercices spéciaux pour les écoles rurales

Récitation et chant

I

CANTIQUE À NOTRE-DAME DES CHAMPS

Sur l'air : *Pitié, mon Dieu....*

- | | |
|---|---|
| <p>I. Vierge Marie, ô Mère immaculée,
 Gardez nos champs, nos bois et nos hameaux,
 Cultivateurs de l'humaine vallée,
 Nous vous offrons nos rustiques travaux.</p> | <p>IV. Dorez la grappe au soleil de septembre ;
 Donnez aux fruits leur parfum savoureux ;
 Et quand la brume annoncera décembre,
 Préservez-nous des hivers rigoureux.</p> |
|---|---|

Refrain : Divine Mère,
 Reine des Champs,
 Protégez notre terre,
 Et sauvez vos enfants. } *bis.*

- V. Au Dieu d'amour, en son Eucharistie,
 Nous fournissons et le pain et le vin ;
 Obtenez-nous, ô Mère de l'hostie,
 De nous asseoir à son banquet divin.

I. A nos printemps, ô céleste rosée,
Versez la joie et la fécondité,
Que par l'hiver la plaine reposée
Germe les fleurs, l'espoir et la beauté.

II. De nos étés détournez la tempête,
Vierge d'août, gardez les moissonneurs ;
Et tous iront, au jour de votre fête,
Vous rendre grâce et chanter vos grandeurs.

VI. Loin de nos champs bannissez le blasphème ;
Du Christ en nous faites grandir l'amour ;
Et de nos fronts détournez l'anathème
Que Dieu réserve au mépris du saint jour.

VII. Quand notre corps, retournant en poussière,
Ira dormir à l'ombre du saint lieu,
Prenez notre âme, ô bienheureuse Mère,
Et portez-la vous-même à l'Enfant-Dieu.

Marquis DE SÉGUR.

LECTURE

LE BLÉ EN FLEUR

Viens, mon fils, dit le fermier, viens, je vais te montrer les merveilles de la nature. Suis le sentier étroit qui traverse ce beau champ de blé ; cueille si tu le veux ces coquelicots écarlates, ces bluets azurés, mais respecte les tiges où se balancent les épis leuris. C'est le moment le plus précieux de l'année : vois-tu ces petits filets couverts de poussière qui frissonnent sous la brise ? C'est la fleur du blé. Dans quelques jours, tu verras que chaque cellule de l'épi contiendra un grain d'où sortira notre pain quotidien.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.— Où le fermier conduit-il son fils ? Quelles sont ces merveilles ? — Qu'est-ce qu'un *sentier* ? — *Ecarlates* signifie très rouges, et *azurés* de la couleur bleue du ciel, de *azur*. — Pourquoi le fermier permet-il à son fils de cueillir des *coquelicots* et des *bluets* ? — Que signifie l'expression *frissonnent sous la brise* ? (Un vent doux les agite légèrement). — *Pain quotidien* : le pain de chaque jour.

EXERCICES.— Souligner les mots invariables.— Relever la dictée en remplaçant *mon fils* par *mes enfants* : *Venez, mes enfants ..*

Rédaction et leçon de choses

SUJET À TRAITER

LEÇON DE CHOSES FAITE SUR UN PETIT MOUTON

Arrivée du mouton en classe. Leçon du maître : usages de la chair, de la graisse, des cornes, de la peau, de la laine. Conclusion.

SUJET TRAITÉ

Mon cher ami,

Notre professeur nous a fait, hier, une leçon de choses bien intéressante et sous une forme si particulière et si attrayante, que je tiens à te la faire connaître, pensant ainsi te divertir tout en te faisant partager mes nouvelles connaissances.

Nous nous hâtons de terminer nos devoirs, lorsque à " la porte de notre classe nous entendîmes du bruit " : la porte s'ouvrit et nous vîmes entrer... devine quoi ! Un joli et délicieux petit mouton blanc que le professeur avait demandé pour le sujet " de visu " de notre leçon de choses.

Lorsque l'émotion, causée par cette arrivée inattendue, se fut calmée, le maître prit la parole et dit à peu près ce que je transcris ici pour toi :

— Je veux vous montrer, nous dit-il, tout ce que l'homme, avec son esprit industriel et fécond, a su tirer des diverses parties du mouton.— Sa chair, et vous en savez quelque chose, nous fournit les côtelettes, les gigots, les rôtis que nous mangeons avec bon appétit ; sa graisse, appelée suif, sert à la fabrication de la chandelle et de la bougie ; ses cornes, ramollies dans l'eau bouillante et fondues, sont converties en peignes, manches de couteau, jouets d'enfant, etc. Avec sa peau, on obtient un cuir souple et mince appelé basane ; on en fait aussi du maroquin, du parchemin.

La laine du mouton est employée à une foule d'usages. Les matelas, les couvertures, les flanelles, certaines étoffes d'ameublement, mille autres choses encore, sont faites avec la laine des moutons. Vous voyez, chers enfants, ce que l'homme peut tirer, par son industrie, de ce petit et joli animal qu'on appelle le mouton.

Pendant cette leçon, nous regardions attentivement le "sujet" proposé et nous admirions la fine et douce toison qui nous donne de si chauds vêtements d'hiver.

Voilà, en très résumé, cher ami, la leçon fournie par cet intéressant petit animal ; je n'avais jamais réfléchi qu'il pouvait être aussi utile et j'ai été vivement intéressé par ce que j'ai appris.

Au revoir, cher ami. En attendant le plaisir de te revoir aux vacances prochaines, je t'envoie mes bien affectueuses amitiés et te serre la main.

Cordialement à toi,

LOUIS.

(D'après Coudert et Cuir.)

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

CALCUL MENTAL

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

6. Comptez de 3 en 3 jusqu'à 102. Faites l'inverse de 102 à 3.
7. Deux fois 3 ? Trois fois 3 ? Quatre fois 3 ? Ainsi de suite jusqu'à 25 fois 3. Faites l'inverse : 3 fois 25 ? 3 fois 24 ? 3 fois 23 ? Ainsi jusqu'à 3 fois 2.
8. Trois en 3 ? 3 en 6 ? 3 en 9 ? 3 en 12 ? Ainsi de suite jusqu'à 3 en 75.
9. Partant de 1, comptez par 3 jusqu'à 100. Partant de 100, faites l'inverse.
10. Partant de 2, comptez par 3 jusqu'à 101. Partant de 101 faites l'inverse.
11. Trois en 3 ? Trois en 4 ? Trois en 5 ? Trois en 6 ? Trois en 7 ? Trois en 8 ? Ainsi de suite jusqu'à 3 en 75 ?

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

4. Un voyageur doit rester en route pendant 72 jours ; s'il est en voyage depuis 49 jours, combien de jours restera-t-il encore avant de rentrer ? Rép. 23 jours.
5. Que reste-t-il à faire d'un travail qui a 125 verges de longueur, si on en a déjà fait 48 verges et 39 verges ? Rép. 38 verges.
6. Dans le partage d'une certaine somme entre 15 personnes, chacune d'elles a eu \$2.45. Quelle est la somme distribuée ? Rép. \$36.75.
7. Une personne a fait une dette de \$270, et elle ne peut s'en acquitter qu'en remboursant \$15 par mois. Dans combien de temps sera-t-elle quitte ? Rép. 18 mois.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Une femme a porté des œufs au marché. Elle en a cassé $\frac{1}{2}$ douzaine ; elle a vendu le $\frac{1}{3}$ du reste 1[¢] pièce ; les $\frac{3}{5}$ du reste à raison de 16[¢] la douzaine, et enfin elle vend le reste, moins 2 qu'elle donne à un pauvre, pour 45[¢], à raison de 9[¢] la $\frac{1}{2}$ douzaine. Combien avait-elle d'œufs et quelle somme a-t-elle reçue ?

2. Un ouvrier dépense le $\frac{1}{3}$ de ce qu'il gagne pour sa nourriture, le $\frac{1}{8}$ pour son habillement et son logement, et le $\frac{1}{10}$ en menus frais. Il économise chaque année \$212. Combien gagne-t-il par an ?

3. Un homme laisse, par testament, une somme à distribuer de la manière suivante : $\frac{2}{3}$ à son fils ; $\frac{1}{4}$ à sa fille ; les $\frac{2}{5}$ du reste à un neveu ; la balance reste à un hospice. Quelle est la part de chaque héritier, si l'hospice, après le décès, recueille \$6570 ?

Solutions :

1. $.45 \div .09 = 5$ demi-douzaines = 30 ce qu'elle vend en dernier lieu ; avant d'en avoir donné 2, elle avait donc $30 + 2 = 32$. Comme dans la vente précédente elle a vendu les $\frac{3}{5}$ de ce qui lui restait, 32 est les $\frac{2}{5}$ de son deuxième reste ; $\frac{1}{5}$ de ce deuxième reste = $\frac{32}{2} = 16$ et $\frac{3}{5}$ du deuxième reste = $\frac{32 \times 3}{2} = 48$, le deuxième reste. Dans la première vente elle a vendu le $\frac{1}{3}$ de ce qui lui restait, donc 80 est les $\frac{2}{3}$ de ce qui lui restait en premier lieu ; $\frac{1}{3}$ de ce premier reste = $\frac{80}{2} = 40$ et $\frac{3}{5} \frac{80 \times 3}{2} = 120$, le premier reste ; $120 + 6$, les œufs cassés = 126, le nombre de ses œufs.

Le $\frac{1}{3}$ de 120 à 1[¢] = 40[¢] ; les $\frac{3}{5}$ de $(120 - 40) = 48 = 4$ douzaines à 16[¢] = 64[¢] ; $80 - 48 - 2 = 30$, le dernier reste à 9[¢] la demi-douzaine = $\frac{30 \times .09}{6} = 45[¢]. $40[¢] + 64[¢] + 45[¢] = $1.49. Rép.$$

2. $\frac{1}{3} + \frac{1}{8} + \frac{1}{10} = \frac{40}{120} + \frac{15}{120} + \frac{12}{120} = \frac{67}{120}$; ce qu'il dépense. $\frac{120}{120} - \frac{67}{120} = \frac{53}{120}$, ce qu'il économise = \$212 ; $\frac{1}{120} = \frac{212}{53}$; $\frac{120}{120} = \frac{212 \times 120}{53} = $480. Rép.$

3. $\frac{2}{3} + \frac{1}{4} = \frac{11}{12}$, partie laissée au fils et à la fille ; $\frac{12}{12} - \frac{11}{12} = \frac{1}{12}$, le reste ; $\frac{2}{5}$ de $\frac{1}{12} = \frac{1}{30}$, la part du neveu ; $\frac{3}{5}$ de $\frac{1}{12} = \frac{1}{20}$, part de l'hospice. $\frac{1}{20} = $6570 ; $\frac{20}{20} = $6570 \times 20 = 131400 , la somme entière laissée en héritage. $\frac{2}{3}$ de $131400 = $87600, la part du fils ; $\frac{1}{4}$ de $131400 = $32850, la part de la fille ; $\frac{1}{30}$ de $131400 = $4380, la part du neveu.$

RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

69. Un groupe de travailleurs composé de 18 hommes, 15 femmes et 20 enfants, a gagné en commun \$3420. Répartissez cette somme entre les ouvriers, de manière que la part d'une femme soit les $\frac{2}{3}$ de celle d'un homme, et la part d'un enfant les $\frac{3}{4}$ de celle d'une femme.

70. Un métallurgiste, qui établit ses prix de vente sur un bénéfice de 8%, vend la tonne de fer \$53.20. Il emploie dans son usine un minerai qui renferme 70% de fer ; mais le traitement de ce minerai entraîne un déchet de 4% du fer qu'il contient. Combien ce métallurgiste a-t-il traité de tonnes de minerai dans une année où il a gagné \$5720.064 ?

71. Un capitaliste prête au même taux deux sommes dont le total s'élève à \$5760. La première somme lui rapporte \$94.05 en 9 mois $\frac{1}{2}$; la deuxième \$78 en 6 mois $\frac{2}{3}$. Trouvez le montant de chacun de ces prêts et le taux auquel ils ont été effectués.

Solutions :

69. En mettant \$1 pour la part d'un homme, les 18 hommes recevraient \$18; si la part d'un homme est de \$1, la part d'une femme sera $\frac{2}{3}$ de \$1, et la part de 15 femmes = $\$ \frac{2 \times 15}{3} = \10 , la part d'un enfant étant les $\frac{3}{4}$ de la part d'une femme, il s'ensuit que la part d'un enfant = les $\frac{3}{4}$ des $\frac{2}{3}$ de \$1 = la $\frac{1}{2}$ de \$1, et la part de 20 enfants = $\$ \frac{1}{2} \times 20 = \10 . D'après cette supposition, les 18 hommes, 15 femmes et 20 enfants recevraient $\$18 + \$10 + \$10 = \38 . La somme à distribuer n'est pas \$38 mais \$3420; autant il y a de fois \$38 en \$3420, autant de fois il y aura de fois \$1 pour les hommes, $\frac{2}{3}$ de \$1, pour les femmes et $\frac{1}{2}$ de \$1 pour les enfants. $\$3420 \div \$38 = \$90$, la part d'un homme; $\$90 \times \frac{2}{3} = \60 , la part d'une femme; $90 \times \frac{1}{2} = 45$, la part d'un enfant. 18 hommes à \$90 = \$1620; 15 femmes à \$60 = \$900; 20 enfants à \$45 = \$900. $\$1620 + \$900 + \$900 = \3420 .

70. $\$5720.064 \div .08 = 71500.80$, produit total des ventes de l'année. $\$71500.80 \div \$53.20 = 1344$, tonnes de fer vendues.

Dans 1 tonne de minerai il n'y avait que .70 d'une tonne de fer; en extrayant le fer du minerai il y avait un déchet de 4% de la quantité de fer contenue dans le minerai, c'est-à-dire que le métallurgiste ne pouvait extraire que 96% de .70 d'une tonne de fer de chaque tonne de minerai; $.96 \times .70 = .672$ de tonne de fer dans chaque tonne de minerai. La quantité totale de fer extrait pendant l'année étant de 1344 tonnes, il s'ensuit qu'il y a eu autant de tonnes de minerai traité qu'il y a de fois .672 en 1344. $1344 \div .672 = 2000$ tonnes. Rép.

71. $(\$94.05 \div \frac{19}{2}) \times 12 = \118.80 , ce que la première somme aurait rapporté en 1 année.

$(\$78 \div \frac{20}{3}) \times 12 = \140.40 , ce que la deuxième somme rapporterait dans 1 année.

$\$118.80 + \$140.40 = \$259.20$, ce que les deux sommes, ou \$5760 rapporteraient; $\$259.20 \div \$5760 = .04\frac{1}{2}$ ou $4\frac{1}{2}\%$.

$\$118.80 \div .04\frac{1}{2} = \2640 , la première somme. $\$140.40 \div .04\frac{1}{2} = \3120 , la deuxième somme.

TENUE DES LIVRES

PARTIE SIMPLE

Deuxième série d'opérations à entrer dans le Livre de Caisse

Québec, 1 mars 1903. Commencé mon commerce avec espèces, \$1000.— 2. Payé loyer du mois de mars, \$10.— 3. Acheté d'Ed. Lyons, au comptant, 2000 minots de blé, à \$0.45, \$900.— 5. Acheté de G. Richard, au comptant, 10 barils de farine, à \$5., \$50.— 6. Vendu à Jos. Nolin, au comptant, 1500 minots de blé, à \$0.50, \$750: 10

barils de farine, à \$5.50, \$55.—7. Vendu à M. Joseph, au comptant, 200 minots de blé, à \$0.51, \$102.—8. Acheté de P. Denis, au comptant, 100 barils farine, à \$4.75, \$475; 800 minots de blé, à \$0.45, \$360.—9. Vendu à E. Thomas, au comptant, 100 barils de farine, à \$5, \$500; 1100 minots de blé, à \$0.50, \$550.—10. Payé pour papeterie, timbres, etc., \$5; pour salaire du commis, 1 mois, \$6.

*Livre de Caisse**Dr**Cr*

			Sommes reçues	Sommes payées
1903				
Mars	1	A nom de l'élève, placement	1000	
"	2	Par loyer du mois de mars		10
"	3	Par facture 1,		900
"	5	Par facture 2,		50
"	6	A L. de V.	805	
"	7	A L. de V.	102	
"	8	Par facture 3,		835
"	9	A L. de V.	1050	
"	10	Par papeterie, timbres, etc.		5
"	10	Par salaire du commis, 1 mois		6
"	10	Par Balance		1151
			2957	2957
Mars	11	A Balance	1151	

Trouver la différence entre le total du débit et celui du crédit du Livre de Caisse, inscrire cette différence au crédit en la faisant précéder des mots Par Balance, c'est ce qu'on appelle solder la Caisse.

LIVRE DE VENTES DE LA DEUXIÈME SÉRIE

Québec, le 6 mars 1903

			Au comptant	A crédit
1903				
Mars	6	Jos. Nolin		
		1500 minots de blé à \$0.50.....	\$750	
		10 barils de farine à \$5.50.....	\$ 55	
			805	
"	7	M. Joseph		
		200 minots de blé à \$0.51.....	102	
"	9	E. Thomas		
		100 barils de farine à \$5 00.....	\$500	
		1100 minots de blé à \$0.50.....	\$550	
			1050	

Pour questions et instructions, voyez *L'Enseignement Primaire*, livraison de septembre 1903.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR



L'ŒUVRE DE LÉON XIII

En un siècle où l'affaîssement de la foi précipite le monde vers le cataclysme, Léon XIII a compris la nécessité de ramener constamment l'attention des peuples sur les principes chrétiens, seuls capables de conduire vers leurs destinées les sociétés comme les individus.

Si on relit la suite de ses Encycliques, on y retrouve à chaque ligne la même pensée directrice. Qu'il parle aux évêques d'un pays, soit de France, d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie, du Brésil, des Etats-Unis, ou qu'il s'adresse à la catholicité tout entière ; qu'il s'agisse d'éducation ou de politique sous les tempéraments exigés par les différences de lieux, c'est la même pensée qui se fait jour : revenez aux principes chrétiens.

Sa première encyclique, datée du 21 avril 1878, et adressée aux évêques du monde catholique, a pour titre : "Des maux de la société humaine, de leurs causes et de leurs remèdes". C'est tout le programme de son pontificat que le nouveau pape traçait là.

“ Les maux de la société, dit Léon XIII, ont leur principale cause dans le mépris de l'autorité de l'Eglise, mère de toute civilisation ; c'est donc dans la soumission aux enseignements de l'Eglise que la société trouvera le remède à ses maux : éducation chrétienne de l'enfance, sanctification du mariage, respect du droit et de la justice dans les relations des peuples comme dans celles de la vie quotidienne, union étroite des peuples chrétiens avec le Pasteur suprême ”. La suite des encycliques n'est que le développement de ce programme :

Aux parents, Léon XIII ne cesse de rappeler la nécessité de l'éducation chrétienne de la jeunesse ;

Aux évêques, il recommande avec insistance la formation profondément chrétienne des clercs ;

Aux savants, il prêche la restauration de la philosophie chrétienne et des études bibliques ;

Aux princes et aux dirigeants des peuples, il trace le plan de la constitution chrétienne des États ;

Aux individus, il rappelle les principaux devoirs du chrétien, tant dans la vie publique que dans leur vie privée ;

Aux familles, il enseigne la sainteté du mariage et son indissolubilité ;

Aux riches et aux pauvres, aux patrons et aux ouvriers, il recommande l'accomplissement dans un esprit chrétien, de leurs devoirs réciproques ;

Soyez chrétiens aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée, et vous aurez la paix, en vous, dans vos familles et dans la société.

Tel est le résumé des enseignements de Léon XIII.

Sa voix est aujourd'hui muette, et sa main, immobile, a laissé tomber la plume ; mais ses enseignements vivront, et les peuples, comme les individus, nous l'espérons, comprendront de plus en plus la nécessité de s'en pénétrer et d'y obéir.

Là, en effet, est la seule voie de salut.

(*Le Courrier de Bruxelles*).

CHRONIQUE SCOLAIRE

La paroisse de Saint-Pascal (Kamouraska), sera bientôt dotée d'une école ménagère.

Les Sœurs de Sainte-Anne ont pris possession d'un couvent neuf qui fait grand honneur à la jolie paroisse de Saint-Gabriel de Brandon (Berthier). Le nouvel édifice est vaste, très bien situé, et a coûté trente mille piastres.

L'école ménagère de Roberval, tenue par les Dames Ursulines, continue son œuvre vraiment nationale avec un succès qui attire l'attention des autorités. Nous avons appris avec plaisir que le ministère de l'Agriculture de Québec a augmenté de \$300 l'octroi que le gouvernement accorde, chaque année, à cet établissement.

Le 29 juin dernier, le couvent de Beauharnois célébrait le cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion, de grandes fêtes ont eu lieu. Mgr Emard, évêque de

Valleyfield, assistait à la cérémonie religieuse qu'appelait cette circonstance. Sa Grandeur adressa la parole au nombreux auditoire réuni dans un même esprit de foi et de reconnaissance. Après avoir félicité le fondateur de l'institution, le révérend M. L.-D. Charland, d'avoir choisi les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, qui depuis un demi siècle ont donné l'éducation à plus de dix mille jeunes filles, Mgr Emard dit, en résumé, ce qui suit :

“ Et quelle éducation, certes ! J'ai visité l'Europe : en France l'éducation coûte quatre fois la somme que l'on dépense en Canada, et je suis prêt à affirmer et à supporter toute discussion que l'éducation ici n'est pas arriérée mais bien sur le même pied qu'en France, en Italie et en Angleterre ”.

Monseigneur parla fortement contre les critiques de certaines gens qui ont tant méprisé notre manière de former la jeunesse. Malgré tous ces écrits, les bonnes familles canadiennes-françaises ont toujours élevé leur enfants dignement, selon que l'a voulu Notre-Seigneur Jésus-Christ en venant sur la terre.

Après avoir bien défini l'éducation et ses devoirs, la manière dont on la donne sur notre terre chrétienne, Sa Grandeur termine en rappelant la mémoire du curé L.-D. Charland, fondateur de ce couvent, de Mgr Bourget, celui qui a béni le couvent, et ses derniers mots sont pour engager les anciennes élèves à bien se réjouir en un si beau jour.

Les dames charitables de Saint-Malo (une paroisse de Saint-Sauveur de Québec), aidées et guidées par leur dévoué curé, M. Bouffard, se proposent de réaliser le plan que voici :

- 1° Ecole maternelle, déjà établie dans un petit local loué ;
- 2° Ecole professionnelle ;
- 3° Ecole ménagère ;
- 4° Patronage de jeunes filles qui se réunissent tous les dimanches dans le même local ;
- 5° Distribution de la soupe aux pauvres ;
- 6° Visite des ménages pauvres et des malades à domicile.

L'accomplissement de ce programme est confié aux Sœurs missionnaires franciscaines de Marie.

La Défense, de Chicoutimi, nous apprend que la population du Lac Saint-Jean est entrée décidément dans la voie du progrès. C'est ainsi que les paroisses de Saint-Cœur-de-Marie, Saint-Gédéon, Normandin, Sainte-Anne ont fait bâtir des écoles neuves d'après des plans conformes aux règles de l'hygiène et de la pédagogie.

Une douzaine d'autres écoles sont actuellement en construction dans Chicoutimi et le Lac Saint-Jean.

Au couvent de la Présentation-de-Marie, St-Hyacinthe, on a célébré, le 15 août dernier, le cinquantième anniversaire de vie religieuse de la révérende Sœur Marie Saint-Guibert.

Répondant à une invitation spéciale de la révérende Sœur Saint-Thomas, maîtresse générale des classes du couvent du Bon Pasteur de Québec, le directeur de *L'Enseignement Primaire* a visité l'école spacieuse que la commission scolaire de Québec a fait bâtir, il y a une couple d'années, au coin des rues Lachevrotière et Saint-Amable. Cette école comprend dix classes dirigées par les Sœurs du Bon Pasteur. Nous avons été on ne peut plus intéressé par tout ce que nous avons vu dans ce magnifique établissement scolaire. La tenue des élèves, la récitation, le chant, le mobilier scolaire, la propreté attrayante des classes, l'air de bonheur et de contentement facile à lire sur les figures heureuses des maîtresses et des élèves, tous ces détails, qui ont une grande importance dans l'enseignement, n'échappent pas au visiteur attentif, et réjouissent plus qu'on ne peut le dire ceux qui sont *du métier*.

Nous conseillons aux institutrices de faire partie des associations formées par quelques-unes d'entre elles à Québec et à Montréal. En lisant le procès-verbal de la dernière réunion des institutrices de Québec, nos lectrices constateront que le Bureau de cette association n'a pu se rendre à toutes les demandes que lui ont faites les commissions scolaires au sujet d'engagements d'institutrices.

Association des Institutrices catholiques de Québec

Séance du 12 septembre 1903.

Étaient présents : M. C.-J. Magnan et MM. les inspecteurs d'écoles Roy, Guay, Bouchard ; Institutrices : Mde Oct. Côté, présidente ; Mlle E. Trumble, vice-présidente ; Mlles M.-L. Pépin, J. Gravel, C. Taillon, A. Pelletier, A. Vézina, A. Dionne, M. Drolet, M. Turcotte.

Il a été proposé par Mlle A. Pelletier que la contribution annuelle des institutrices qui voudront faire partie de l'Association soit de 25 cts. au lieu de 50 cts., comme elle était durant l'année qui vient de finir.— Adopté.

Il a été constaté qu'il y a eu beaucoup de demandes d'institutrices ; mais le Bureau n'a pu satisfaire à toutes ces demandes, vu qu'un grand nombre d'institutrices qui sont sans emploi, ne se sont pas adressées à l'Association. Si toutes les institutrices faisaient partie de l'Association, elles trouveraient facilement à se placer, avec un traitement assez élevé.

Il a été proposé par Mlle A. Dionne que toute municipalité s'adressant au Bureau pour s'assurer les services d'une ou de plusieurs institutrices, devra accompagner sa demande de 50 cts au lieu d'une piastre, comme antérieurement, et le Bureau s'empressera de satisfaire à toute demande, dans la mesure du possible.— Adopté.

Il a été proposé par Mlle C. Taillon, que la trésorière, Mlle A. Dionne, soit autorisée à déposer dans une banque, l'argent, en son nom personnel, mais dans un livret spécial, pour l'Association.— Adopté.

Proposé par Mlle E. Trumble, que la somme de \$1.00 soit payée à Mlle Turcotte, pour ses dépenses, comme secrétaire, depuis juillet 1903.— Adopté.

Il a été proposé par Mlle A. Dionne, que des remerciements soient votés à Mlle Turcotte, qui se retire du bureau de direction.— Adopté.

Proposé par Mlle Turcotte, que Mlle M.-L. Pépin soit nommée pour remplacer Mlle Turcotte comme secrétaire.— Adopté à l'unanimité.

Proposé par Mlle Turcotte, que de bien sincères remerciements soient offerts à Monsieur le directeur de *L'Enseignement Primaire*, pour le bienveillant encouragement qu'il a bien voulu donner à l'Association en honorant de sa présence la séance du 12 septembre 1903.

M. l'inspecteur Roy nomme Mlle Odélie Ferland, en remplacement de Mlle Béland

M. l'inspecteur Guay nomme Mlle P. Turcotte, pour remplacer Mlle M. Turcotte, comme conseillère.

M.-L. PEPIN,
Secrétaire.

Correspondance

Une institutrice nous écrit :

“ J'ai l'honneur de venir vous demander si, dans cette phrase ou autres analogues : “ Nous avons voyagé...” on doit dire, pour trouver le sujet : “ Qui est-ce qui a voyagé ? ” au lieu de : “ Qui est-ce qui *avons* voyagé ? ”

Veillez me répondre dans *L'Enseignement Primaire* et omettre nom nom, s'il vous plaît.”

INSTITUTRICE.

Note du Directeur.— On doit dire : *Qui est-ce qui a voyagé ?* Dans la *Grammaire Nationale*, de Bescherelle, on lit, page 491 : "Les morts n'emportent rien au ténébreux séjour." Et pour trouver le sujet, Bescherelle fait la question : *Qui est-ce qui N'EMPORTE rien au ténébreux séjour ?*

REVUE MENSUELLE

La Macédoine subit le joug horrible des Turcs. Ces barbares massacrent des villages entiers. Les nations européennes protégeront-elles efficacement enfin les chrétiens de l'Orient ?

A la demande de S. G. Mgr Labrègue, évêque de Chicoutimi, la Préfecture Apostolique du Golfe Saint-Laurent vient d'être confiée, par le Pape, à la Congrégation des R. P. Eudistes.

Une commission, dite des Frontières de l'Alaska, siège actuellement à Londres. Voici, en peu de mots, les prétentions respectives du gouvernement canadien et du gouvernement américain concernant les frontières de l'Alaska :

Le gouvernement canadien prétend que la frontière sud de l'Alaska correspond à une ligne tirée de l'extrémité la plus méridionale de l'île du Prince de Galles à l'entrée nord du canal de Portland et, de là, par le milieu de cette nappe d'eau. Le gouvernement américain, lui, soutient que la ligne frontière doit être tirée de l'île du Prince de Galles à l'Anse Observatory pour de là gagner le canal Portland, en suivant le 54^e parallèle, 40 minutes. Cette divergence d'opinion met en jeu la possession de deux îles commandant Port-Simpson, ainsi que des rivages de l'Anse Observatory.

Le Canada prétend de plus que la profondeur de la lisière acquise de la Russie par les Etats-Unis est bornée à l'est par le sommet des montagnes les plus rapprochées de la mer, ce qui lui donnerait environ 6 milles. Les Etats-Unis, eux, soutiennent que la ligne frontière de ce territoire doit être tirée parallèlement à la côte, à une profondeur de 35 milles environ. La divergence d'opinions sur ce point met donc en jeu une lisière de terre de 29 milles de profondeur, de l'ouest à l'est, par 500 milles de longueur, du sud au nord.

En troisième et dernier lieu, le Canada prétend que le parallélisme de la côte s'entend d'une ligne qui suivrait les contours du continent tels qu'ils se dessinent à l'œil, vus du large. Les Etats-Unis, eux, soutiennent que le mot doit s'entendre d'une ligne qui suivrait toutes les sinuosités de la côte, même quand elles vont se résoudre loin dans l'intérieur des terres par des baies ou des anses d'une ouverture très resserrée. La divergence d'opinions sur ce point met en jeu l'accès pour le Canada de certaines anses, comme celle de Lynn Canal, qui seraient pour lui d'un prix inestimable.

BIBLIOGRAPHIE

COURS FRANÇAIS DE LECTURES GRADUÉES, *degré supérieur* (126 gravures), par l'abbé J.-R. Magnan, ancien professeur de littérature. En vente à la librairie Beauchemin, Montréal.

Ce bel ouvrage vient d'être approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. C'est le troisième et dernier volume d'une admirable série de livres de lecture qui ne tardera pas à se répandre dans toutes les écoles françaises et catholiques du Canada et des Etats-Unis. M. l'abbé Magnan a droit aux félicitations sincères

de tous les vrais amis de l'école, car son œuvre fera un bien incalculable parmi la jeunesse.

THE AUSTRALIAN JOURNAL OF EDUCATION, organe des Associations d'Instituteurs de la Nouvelle Galles du Sud, Sydney. Cette publication, qui n'en est qu'à sa deuxième livraison, semble être née d'un sentiment tout à fait patriotique. Notre confrère se propose de développer une idée nationale propre au peuple australien. Succès à notre confrère.

HÉROS DE LA NOUVELLE-FRANCE. — DEUXIÈME SÉRIE. — Par Frédéric de Kastner, professeur au " High School " de Québec.

Nos remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire de son travail.

LES FLEURS DE LA CHARITÉ, *organe des intérêts du Patronage*. — A. Nunesvais, ptre. Directeur. Cette jolie revue vient d'entrer dans sa huitième année d'existence. Cet anniversaire nous rappelle combien la vie est brève. En effet, il y a déjà huit ans, — et il nous semble que c'était hier — que le directeur de *L'Enseignement Primaire* fondait la *Bibliothèque canadienne-française*, sous les auspices de la Société Saint Vincent de Paul de Québec. L'année suivante, la revue était confiée aux Frères de Saint Vincent de Paul qui, sous le nom de *Les Fleurs de la Charité*, en ont fait une des plus intéressantes revues du pays. L'abonnement à cette publication n'est que de 50 cts par année. — Adresse : 62, Côte d'Abraham, Québec.

CAHIER DE DEVOIRS. — La librairie Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec, vient de mettre en vente un joli cahier de devoirs. La première page de la couverture est illustrée d'un magnifique drapeau canadien-français, le Carillon-Sacré-Cœur. Prix : \$4.00 le cent, 50 cts la douzaine, 5 cts l'exemplaire.

A L'OFFICIEL

Nomination de commissaires d'écoles

Par arrêté ministériel, en date du 21 août dernier, les contribuables dont les noms suivent ont été nommés commissaires d'écoles :

Comté de Laval— Saint-Vincent de Paul :— MM. Avila Chartrand et Alexandre Charbonneau.

Comté de Terrebonne— Saint-Hippolyte :— M. Télesphore Léonard.

Comté de Matane— Saint-Edmond :— MM. Pascal E. Beaulieu, Joseph Gaudreau, Louis St-Laurent, Julien Thériault et John Leblanc.

Comté de Charlevoix— Les Eboulements :— M. Clovis Thibault.

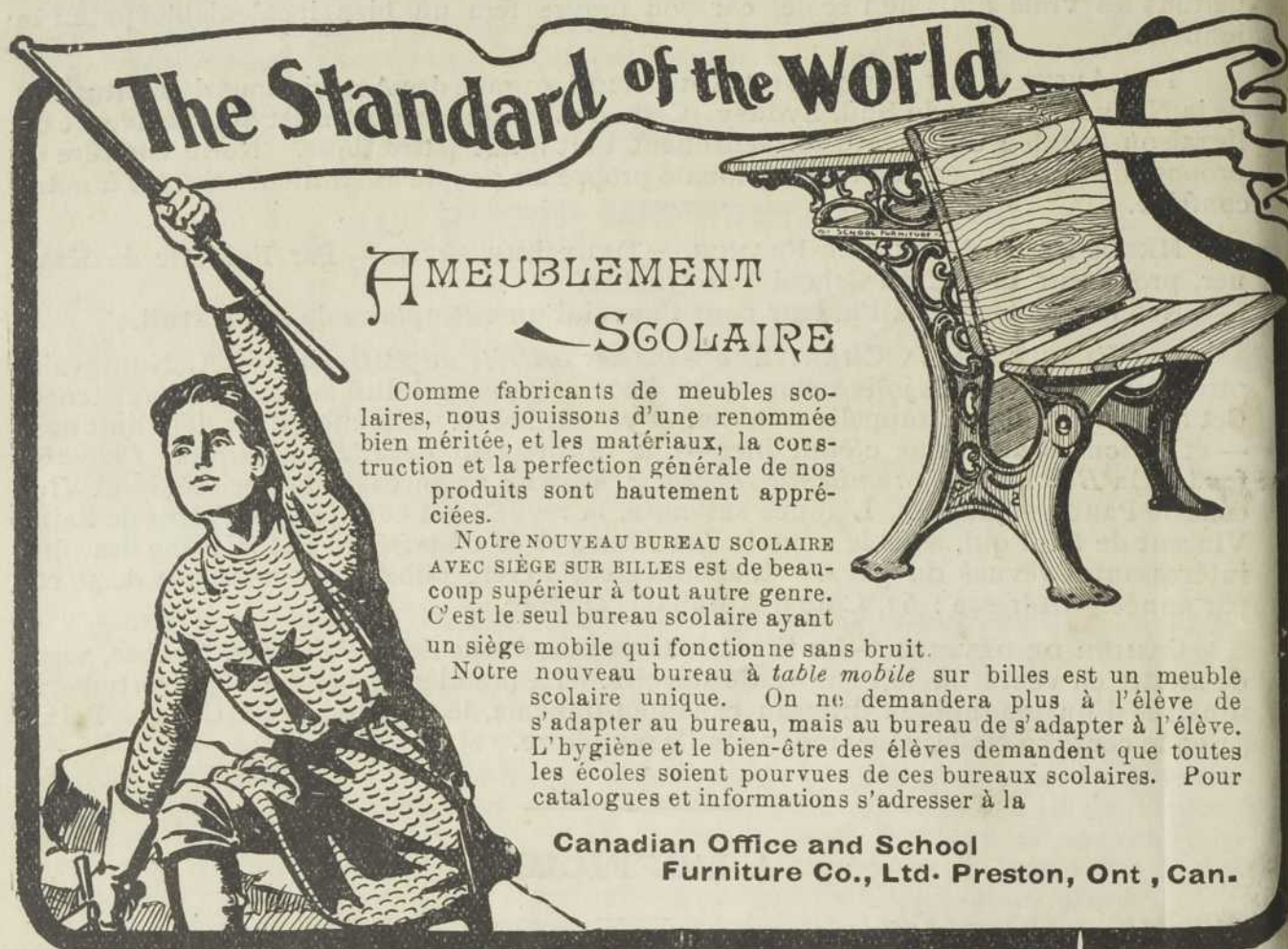
Comté d'Argenteuil— Saint-Adolphe de Howard :— MM. André Léonard et Daniel Brière.

Comté de Gaspé— Gaspé Sud :— M. John Annett.

Comté de Témiscouata— Notre-Dame des Sept-Douleurs :— MM. Daniel Fraser, fils, et Edgard Lévêque, commissaires d'écoles, en remplacement de MM. Elzéar Fraser et Francis Lévesque, dont le mandat est expiré.

The Standard of the World

**A MEUBLEMENT
SCOLAIRE**



Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à *table mobile* sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**

Références utiles

Librairie Sainte-Anne.— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.

A vendre à cette librairie : L'assortiment le mieux varié et le plus complet dans le marché de fournitures pour écoles et municipalités.

Envoyez vos commandes et elles seront remplies avec soin.

POUR MUNICIPALITÉS : — Blancs légaux et avis publics de toutes sortes, rôle de cotisation reçus de taxes, avis aux retardataires, livres de caisse, registres pour délibérations, cahiers de recensement, registres pour visiteurs, papeterie, etc.

POUR ÉCOLES : — Tous les livres en usage dans les écoles catholiques, aussi : Cartes géographiques, 200 de la série F. A. M. G.; ces cartes sont *parlantes* d'un côté et *muettes* de l'autre tableaux noirs, vernis et brosses à tableaux, craie, globes terrestres, codes, buvard, crayon papier et enveloppes, porte-plumes, plumes, papier foolscap, mucilage, encre, cahiers, ardoise images, étuis, boîtes à clef, gommes à effacer, boîtes à dessin, règles, etc., etc.

Demandez nos listes de prix ! — Attention spéciale aux commandes reçues par la malle !

Demandez le Journal d'Appel par J.-N. Miller, le seul approuvé par le Département de l'Instruction publique.

Cloches pour écoles, depuis 75 lbs à 250 lbs, prix 12 cts la lb., monture comprise.

Prix spéciaux pour des commandes considérables !

Propriétaires du *Nouveau Cours de Calligraphie canadienne* en 9 cahiers français et anglais une méthode pratique pour apprendre à bien écrire, le système d'écriture recommandé par les banques et maisons de commerce.

Ed. Marcotte.—Imprimeur-Relieur et Papetier, 82, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, en-têtes de comptes et de lettres factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, brochures et journaux illustrés.

Reliure : livres de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La Maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un grand nombre de municipalités